



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – n° 85-002-XPF au catalogue, vol. 25, n° 6

L'homicide au Canada, 2004

par Mia Dauvergne, gestionnaire de l'Enquête sur les homicides

Faits saillants

- Après avoir atteint en 2003 son point le plus bas en plus de trois décennies, le taux national d'homicides a fait un bond de 12 % en 2004, s'établissant à 1,95 victime pour 100 000 habitants.
- En 2004, les services de police canadiens ont déclaré 622 homicides, soit 73 de plus que l'année précédente. Les hausses les plus fortes ont été enregistrées en Alberta (+22), en Colombie-Britannique (+18) et au Québec (+12).
- Le taux du Manitoba (4,27) a progressé de 15 %, ce qui en a fait le taux le plus élevé parmi les provinces, suivi du taux de la Saskatchewan (3,92). Les taux les plus faibles ont été observés dans les quatre provinces de l'Atlantique.
- Des augmentations ont été signalées dans la plupart des plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, notamment à Winnipeg, Edmonton, Vancouver, Calgary et Montréal. Winnipeg (4,89) a affiché le taux le plus élevé parmi les neuf plus grandes RMR et Regina, le taux le plus élevé de toutes les RMR (4,98).
- À l'instar des années précédentes, en 2004, la plupart des homicides déclarés ont été commis par quelqu'un qui était connu de la victime. Au nombre des homicides résolus, 50 % ont été commis par une connaissance, 35 % par un membre de la famille et 15 % par un étranger.
- La police a déclaré 74 homicides entre conjoints en 2004, soit 4 de moins qu'en 2003, ce qui a entraîné la troisième baisse annuelle consécutive du taux d'homicides entre conjoints. Le taux d'homicides contre une conjointe en 2004 était de cinq fois supérieur au taux d'homicides contre un conjoint. Les homicides perpétrés par d'autres partenaires intimes, comme un petit ami ou une petite amie, ont doublé, passant de 11 en 2003 à 22 en 2004.
- Les homicides commis à l'aide d'une arme pointue, qui constituaient la méthode la plus courante utilisée en 2004, représentaient le tiers de tous les homicides. On a dénombré 205 homicides de ce genre, soit 63 de plus qu'en 2003 et le nombre le plus élevé depuis plus d'une décennie. Des armes à feu ont été utilisées dans un peu plus du quart de tous les homicides, une proportion semblable à celle observée au cours des années précédentes.
- En 2004, la police a déclaré 18 homicides contre des prostitués, dont 11 ont été tués dans le cadre de leur travail. En outre, 100 personnes qui ont été tuées exerçaient une autre profession illégale (membre de gang, trafiquant de drogues, par exemple), 81 d'entre elles ayant été tuées en raison de leurs activités.
- En 2004, les deux tiers des adultes et un peu plus de la moitié des jeunes de 12 à 17 ans accusés d'homicide avaient un casier judiciaire au Canada. La moitié des victimes adultes et près du quart des jeunes victimes avaient également un casier judiciaire.
- Le nombre total de jeunes auteurs présumés (12 à 17 ans) d'homicide a chuté de 57 en 2003 à 40 en 2004. Le taux de jeunes auteurs présumés était le deuxième parmi les plus faibles en plus de 30 ans.
- Les deux tiers des victimes d'homicide en 2004 étaient de sexe masculin, proportion semblable à celles déclarées durant les années précédentes. En outre, les personnes de sexe masculin représentaient 90 % des auteurs présumés, le plus fort taux étant observé pour les jeunes hommes de 18 à 24 ans.
- Comme dans les années précédentes, la plupart des homicides ont été commis lorsque la victime (55 %) ou l'auteur présumé (73 %) avaient consommé de l'alcool ou des drogues.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes ou abonnements

Les prix n'incluent pas les taxes de vente

Le produit n° 85-002-XPF au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 11 \$CAN l'exemplaire et de 100 \$CAN pour un abonnement annuel.

ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$CAN	78 \$CAN
Autres pays	10 \$CAN	130 \$CAN

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 9 \$CAN l'exemplaire et de 75 \$CAN pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

ISSN 1205-8882

Octobre 2005

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. L'utilisation de ce produit est limitée au détenteur de licence et à ses employés. Le produit ne peut être reproduit et transmis à des personnes ou organisations à l'extérieur de l'organisme du détenteur de licence.

Des droits raisonnables d'utilisation du contenu de ce produit sont accordés seulement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans ces documents. Cette documentation doit servir à des fins non commerciales seulement. Si c'est le cas, la source des données doit être citée comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, les utilisateurs doivent d'abord demander la permission écrite aux Services d'octroi de licences, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'« American National Standard for Information Sciences » — « Permanence of Paper for Printed Library Materials », ANSI Z39.48 — 1984.



Introduction

Il existe quatre types d'infractions au *Code criminel* qui sont associées à l'homicide : meurtre au premier degré, meurtre au deuxième degré, homicide involontaire coupable et infanticide¹. Au moyen de l'Enquête sur les homicides², le Centre canadien de la statistique juridique recueille des données détaillées auprès des services de police sur tous les homicides perpétrés au Canada.

L'homicide est considéré comme une forme distincte de crime pour plusieurs raisons. D'abord, il est réputé être le plus grave de tous les actes criminels. Ensuite, l'homicide est plus susceptible que la plupart des autres crimes d'être découvert par la police et de faire l'objet d'une enquête approfondie. Enfin, contrairement aux autres crimes, la définition d'homicide a tendance à être assez uniforme d'un pays à l'autre. Il demeure donc important d'examiner l'homicide, non seulement en raison de sa gravité mais aussi parce qu'il constitue un baromètre assez fiable de la violence dans une société.

Dans le présent *Juristat*, on examine les tendances des homicides aux échelons national, provincial, territorial et des régions métropolitaines de recensement (RMR). On y présente également des renseignements sur les caractéristiques des méthodes utilisées pour commettre un homicide (incluant le recours aux armes à feu); sur la relation entre l'auteur présumé et la victime (comme les homicides entre conjoints et les autres homicides dans la famille); sur les homicides attribuables à des gangs; sur l'implication des victimes dans des activités illégales; sur la consommation de l'alcool et des drogues; et sur les homicides commis par des jeunes. Ce rapport présente également un profil détaillé de tous les homicides déclarés au Canada en 2004, selon la relation, le motif et le lieu de chaque affaire.

Tendances générales

Le taux d'homicides fait un bond en 2004

En 2004, les services de police canadiens ont déclaré 622 homicides, soit 73 de plus que l'année précédente (tableau 1). Le taux national d'homicides de 1,95 victime pour 100 000 habitants était de 12 % supérieur à celui observé en 2003, alors qu'il avait atteint son point le plus bas en plus de 30 ans (tableau 2).

La hausse du nombre d'homicides tenait en grande partie à des augmentations dans les grandes RMR³ du Canada : Winnipeg (+16), Edmonton (+12), Vancouver (+11), Calgary (+9) et Montréal (+7).

En dépit de l'augmentation, les homicides continuent à représenter une petite proportion de tous les crimes connus de la police (0,2 %). Comparativement à d'autres types de crimes avec violence, les homicides sont relativement rares — en 2004 on a dénombré 717 tentatives de meurtre (un nombre légèrement en hausse rapport à 707 en 2003), environ 23 000 agressions sexuelles et plus de 230 000 voies de fait⁴.

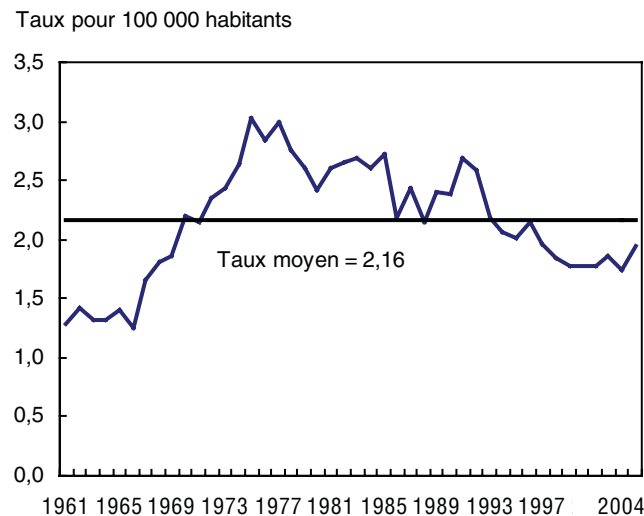
Les homicides représentent une proportion comparativement faible des décès au Canada. En 2002 (la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles), plus de 65 000 personnes sont décédées du cancer et plus de 50 000 personnes, d'une maladie cardiaque. Près de 3 700 personnes se sont suicidées et environ 3 000 autres ont été tuées dans un accident d'automobile⁵.

1. Voir les définitions des accusations d'homicide dans le glossaire de termes à la fin du présent rapport. Les affaires d'homicide sont classées en fonction de l'enquête initiale de la police. Il se peut qu'entre l'enquête initiale et la décision finale de la cour, la classification légale d'une affaire soit modifiée; toutefois, ce rapport ne tient pas toujours compte de ces modifications.
2. Pour plus d'information au sujet de l'Enquête sur les homicides, voir la section Méthodes à la fin du présent rapport.
3. Une RMR est un noyau urbanisé d'au moins 100 000 habitants, qui comprend des régions urbaines et rurales adjacentes présentant un degré élevé d'intégration économique et sociale. Dans le présent rapport, on a légèrement modifié les limites des RMR pour qu'elles correspondent de plus près aux territoires des services de police. Les régions desservies par les services de police peuvent varier quant à la répartition urbaine/suburbaine des habitants, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité entre les services de police. Pour remédier à cette lacune sur le plan de la comparabilité, les taux de criminalité sont analysés selon la RMR. Normalement, plus d'un service de police est responsable de l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR donnée.
4. Julie Sauvé, 2005, « Statistiques de la criminalité au Canada, 2004 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 5.
5. Statistique Canada, Division de la statistique de la santé, Statistique de l'état civil du Canada, Base de données sur les décès.

Depuis 1961, alors qu'on a recueilli des statistiques nationales sur les homicides pour la première fois, deux tendances distinctes se sont dessinées. Après une période de stabilité entre 1961 et 1966, le taux d'homicides a plus que doublé pendant les 10 années suivantes, atteignant un sommet de 3,03 victimes d'homicide pour 100 000 habitants en 1975. Depuis cette année-là, en dépit de fluctuations annuelles, le taux d'homicides a graduellement reculé (figure 1).

Figure 1

Taux d'homicides, Canada, 1961 à 2004



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Le taux d'homicides du Canada est semblable à celui de la Finlande

Le taux d'homicides du Canada en 2004 se rapprochait de celui de la Finlande (tableau explicatif)⁶. Comme par les années passées, le taux du Canada était environ trois fois plus faible que celui des États-Unis⁷, mais plus important que les taux de bon nombre d'autres pays, comme la France, l'Écosse, l'Australie et le Japon.

Répartition géographique

Les taux d'homicides sont les plus élevés dans l'Ouest

Par le passé, les taux d'homicides étaient généralement plus faibles dans les provinces de l'Est que dans les provinces de l'Ouest (tableau 2). En 2004, la répartition provinciale des homicides correspondait à ce modèle observé au cours des années précédentes.

Tableau explicatif

Taux d'homicides pour certains pays, 2003

Pays	Taux pour 100 000 habitants
Afrique du Sud	44,10
Russie	19,82
États-Unis ¹	5,70
Turquie	5,57
Hongrie	2,22
Arménie	2,00
Finlande	1,98
Canada²	1,95
Pologne ²	1,70
France	1,65
Angleterre et pays de Galles ³	1,62
Irlande du Nord	1,53
Australie	1,51
Danemark	1,21
Grèce	1,12
Espagne	1,10
Allemagne	0,99
Suisse	0,99
Écosse	0,64
Japon	0,51

1. Federal Bureau of Investigation, 2004, *Crime in the United States—2003*, Washington, District fédéral de Columbia, Département de la Justice des États-Unis.
2. Les chiffres sont tirés des données pour 2004.
3. Fondé sur des données de l'exercice 2003-2004. Home Office, 2004, *Crime Statistics for England and Wales, 2003-2004*, Londres, Angleterre, Research Development and Statistics Directorate.

Source : Bureau central national — Interpol Ottawa.

Les quatre provinces de l'Atlantique ont affiché les taux les plus faibles au Canada (figure 2). Il n'y a eu aucun homicide à l'Île-du-Prince-Édouard, et les taux des trois autres provinces se situaient bien en deçà de la moyenne nationale. Les taux du Québec et de l'Ontario étaient semblables, et ils étaient aussi inférieurs à la moyenne nationale.

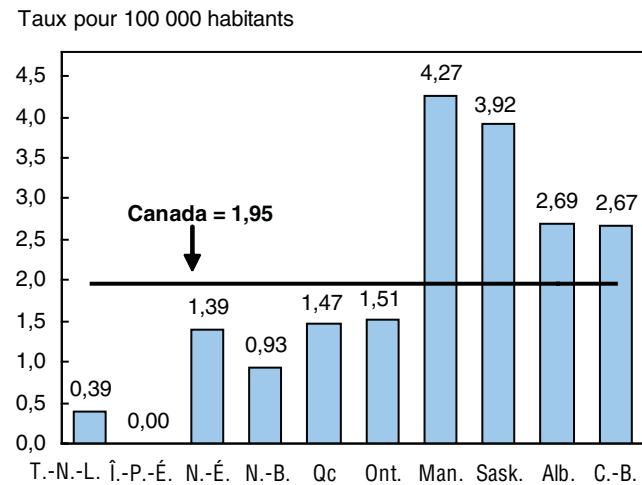
Comme c'était le cas dans le passé, les quatre provinces de l'Ouest ont déclaré des taux d'homicides qui étaient supérieurs à la moyenne nationale. Le taux du Manitoba (4,27 %) était de 15 % supérieur à 2003, ce qui a donné le taux le plus élevé parmi les provinces et le deuxième taux en importance affiché par cette province depuis 1961. Même si elle a déclaré une légère baisse en 2004, la Saskatchewan (3,92) a enregistré le deuxième taux en importance parmi les provinces.

Les taux du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont tendance à être supérieurs à ceux des provinces, bien que le nombre réel d'homicides soit toujours faible. En outre, en raison de leurs populations relativement peu nombreuses, des changements mineurs du nombre d'homicides se traduisent par d'importantes fluctuations des taux. En 2004, les taux dans les trois territoires s'échelonnaient entre 9,34 et 22,43, taux beaucoup plus élevés que ceux du reste du Canada.

6. Les données internationales sont tirées des chiffres les plus récents disponibles auprès du Bureau central national — Interpol Ottawa.
7. Federal Bureau of Investigation, 2004, *Crime in the United States—2003*, Washington, District fédéral de Columbia, Département de la Justice des États-Unis.

Figure 2

Taux d'homicides selon la province, 2004



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les taux d'homicides augmentent dans certaines des grandes RMR du Canada

On considère souvent la criminalité avec violence, en particulier l'homicide, comme un phénomène des grandes régions urbaines. Toutefois, les données historiques du Canada n'appuient pas cette perception, car les régions autres que les RMR déclarent normalement des taux d'homicides semblables à ceux des RMR. En fait, en 2004 le taux global (2,01) pour les régions de moins de 100 000 habitants était plus élevé que le taux pour l'ensemble des RMR du Canada (1,91).

Dans le tableau 3, les RMR sont réparties en deux grandes catégories de population. La première catégorie comprend les neuf plus grandes RMR du Canada, qui comptent 500 000 habitants et plus. Par le passé, ces grands centres urbains ont généralement affiché des taux d'homicides plus élevés que les petites RMR. Cette tendance s'est maintenue en 2004, les grandes RMR (2,03) ayant connu un taux combiné plus élevé que les petites RMR (1,51).

En tant que groupe, les neuf plus grandes RMR ont enregistré 57 homicides de plus en 2004, un nombre en hausse de 21 % par rapport à 2003. Aucune des grandes RMR n'a signalé de baisse notable du nombre d'homicides — en 2004, le taux d'homicides s'est accru par rapport à l'année précédente ou est demeuré à peu près le même.

Avec presque le double du nombre d'homicides en 2004 comparativement à 2003 (34 contre 18), Winnipeg a affiché le taux le plus élevé (4,89). Le taux de Winnipeg a atteint son point le plus élevé depuis le début de la collecte de statistiques sur les RMR en 1981. Une arme à feu a été utilisée dans le tiers (32 %) ou 11 des 34 homicides, soit 8 de plus que l'année précédente et le chiffre le plus élevé déclaré depuis 1981.

De fortes augmentations ont aussi été observées à Calgary, à Edmonton (dont le taux de 3,39 était à son point le plus élevé plus d'une décennie) et à Vancouver⁸. Le taux de Toronto (1,80), la plus grande RMR du Canada, est demeuré relativement constant au cours des 10 dernières années.

La deuxième catégorie de RMR comprend les 19 plus petites RMR, dont la population se situe entre 100 000 et 500 000 habitants. Il convient de mentionner qu'en raison du petit nombre d'homicides dans ces régions et de la taille relativement petite de leurs populations, une faible fluctuation du nombre d'homicides peut avoir une forte incidence sur les taux.

En tant que groupe, ces 19 plus petites RMR ont déclaré à peu près le même nombre d'homicides en 2004 qu'en 2003, les taux les plus élevés ayant été enregistrés à Regina (4,98) et à Abbotsford (4,39). Il n'y a pas eu d'homicides dans le Grand Sudbury ni à Thunder Bay pour la première fois depuis 1981. Il n'y a pas eu non plus d'homicides à Kingston ni à Sherbrooke.

Les régions autres que les RMR, qui se composent de régions comptant moins de 100 000 habitants, ont déclaré 223 homicides en 2004, un nombre en hausse de 7 % par rapport à 2003, mais qui n'est que légèrement supérieur à la moyenne pour les 10 années précédentes.

Le tableau 4 présente la répartition des homicides commis sur les territoires des plus grands services de police municipaux du Canada. Il montre comment les taux d'homicides peuvent varier à l'intérieur d'une RMR. De façon générale, les taux d'homicides ont tendance à être plus élevés pour les services de police qui desservent des quartiers du centre-ville comparativement à ceux qui desservent uniquement des régions suburbaines ou des régions rurales.

Méthodes utilisées pour commettre un homicide

Les homicides commis à l'aide d'une arme pointue augmentent en 2004

Au fil des ans, la principale méthode utilisée pour commettre des homicides a varié entre les armes pointues et les armes à feu (tableau 5, figure 3). En 2004, la méthode la plus courante était une arme pointue, ce genre d'arme ayant été employé dans le tiers (33 %) de tous les homicides. Même si la proportion est demeurée relativement la même que les années précédentes, le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme pointue est passé à 205 en 2004, en hausse de 44 % par rapport à 2003 et le nombre le plus important observé en plus d'une décennie.

Un peu plus du quart (28 %) des homicides ont été commis à l'aide d'une arme à feu, une proportion semblable à celle qui a été constatée pour les 10 dernières années. Par comparaison, les deux tiers (67 %) de toutes les victimes d'homicide aux États-Unis ont été tuées avec une arme à feu en 2003 (la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles)⁹.

8. Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, on a inclus 5 homicides dans le total de la RMR de Vancouver pour 2004 et 7 homicides pour 2003, lesquels avaient été commis au cours d'années antérieures. Les homicides sont comptés dans l'année pendant laquelle la police a déposé son rapport.
 9. Federal Bureau of Investigation, 2004, Crime in the United States—2003, Washington, District fédéral de Columbia, Département de la Justice des États-Unis.



Les taux d'homicides dans les régions métropolitaines de recensement canadiennes sont plus faibles que ceux des États-Unis

Taux d'homicides canadiens dans les régions comptant 690 000 habitants et plus, selon la région métropolitaine de recensement (RMR), 2004

RMR	Population	Taux d'homicides
Québec	714 303	0,8
Ottawa	873 397	1,1
Hamilton	691 088	1,3
Montréal	3 633 264	1,7
Toronto	5 211 843	1,8
Calgary	1 049 006	1,9
Vancouver	2 173 679	2,6
Edmonton	1 003 399	3,4
Winnipeg	695 187	4,9

Les taux d'homicides dans les neuf plus grandes RMR du Canada ont tendance à être plus faibles que les taux dans les grandes zones statistiques métropolitaines (ZSM)¹ des États-Unis. En 2003, la dernière année pour laquelle des données publiées sont disponibles, 59 ZSM aux États-Unis comptaient au moins 690 000 habitants, soit un chiffre égal ou supérieur à la population des plus grandes RMR du Canada. Le tableau ci-dessous présente les 10 ZSM affichant les taux d'homicides les plus faibles ainsi que les 10 ZSM ayant les taux les plus élevés.

Les taux des deux plus grandes ZSM, c'est-à-dire New York et Los Angeles (dont les populations, lorsqu'elles sont combinées, sont semblables à la population totale du Canada), étaient tous les deux supérieurs (5,2 et 8,7 pour 100 000 habitants, respectivement) aux taux de toutes les RMR du Canada.

Taux américains d'homicides dans les régions comptant 690 000 habitants et plus, selon la zone statistique métropolitaine¹, 2003

ZSM	Population	Taux d'homicides	ZSM	Population	Taux d'homicides
10 taux d'homicides les plus faibles aux États-Unis			10 taux d'homicides les plus élevés aux États-Unis		
Honolulu, Hawaï	905 301	1,7	New Orleans—Metairie—Kenner, Louisiane	1 319 270	25,5
Boston—Cambridge—Quincy, Maine, New Hampshire	4 453 436	1,9	Richmond, Virginie	1 140 589	13,6
Worcester, Massachusetts	770 995	1,9	Baltimore—Towson, Maryland	2 626 193	13,0
Portland—Vancouver—Beaverton, Oregon, Washington	2 037 963	2,0	Memphis, Tennessee, Mississippi, Arkansas	1 239 073	12,3
Allentown—Bethlehem—Easton, Pennsylvanie, New Jersey	760 286	2,4	Las Vegas—Paradise, Nevada	1 569 549	11,0
Providence—New Bedford—Fall River, Rhode Island, Massachusetts	1 620 073	2,5	Birmingham—Hoover, Alabama	1 071 569	10,5
Bridgeport—Stamford—Norwalk, Connecticut	883 882	2,5	Detroit—Warren—Livonia, Michigan	4 497 319	10,0
San Jose—Sunnyvale—Santa Clara, Californie	1 757 692	2,8	Phoenix—Mesa—Scottsdale, Arizona	3 579 924	9,2
Grand Rapids—Wyoming, Michigan	760 075	2,9	Washington—Arlington—Alexandria, District fédéral de Columbia, Virginie, Maryland, Virginie occidentale	5 067 631	9,1
Akron, Ohio	701 158	2,9	Jacksonville, Floride	1 199 156	8,9

1. Une ZSM est semblable à une RMR. Une ZSM désigne une ville principale ou une zone urbanisée ayant une population d'au moins 50 000 habitants. Elle comprend le comté qui renferme la ville principale et d'autres comtés adjacents qui ont, selon la définition du bureau de recensement des États-Unis, un degré élevé d'intégration économique et sociale avec la ville principale et le comté, information déterminée d'après les habitudes de navette. Les comtés d'une ZSM sont considérés comme métropolitains. En outre, le territoire d'une ZSM peut couvrir plus d'un État.

Source : Federal Bureau of Investigation, 2004, *Crime in the United States—2003*, Washington, District fédéral de Columbia, département de la Justice des États-Unis.

En outre, 22 % des victimes ont été battues à mort, 10 % ont été étranglées ou suffoquées et 2 % sont mortes dans un incendie (inhalation de fumée ou brûlures). L'empoisonnement, les décès causés par le secouement (syndrome du nourrisson secoué) et les décès causés par un véhicule à moteur représentaient chacun 1 % de tous les homicides. Moins de 1 % des homicides étaient attribuables à d'autres causes, alors que dans 2 % des cas, la cause était inconnue.

Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu représentent une proportion relativement minime de tous les décès attribuables aux armes à feu. Selon les statistiques sur la santé pour 2002 (l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), 816 décès au Canada étaient attribuables à des armes à feu. De

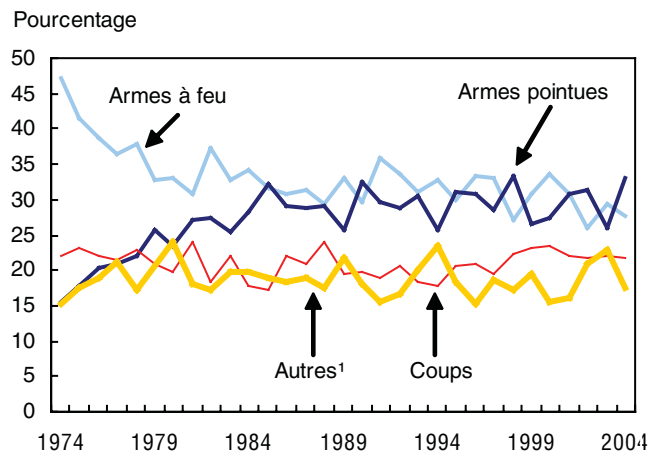
ce nombre, plus des trois quarts (78 %) étaient des suicides, 17 %, des homicides et 4 %, le résultat d'une décharge accidentelle. Pour le reste, soit 2 %, il y avait eu intervention de la police ou il a été impossible de déterminer l'intention¹⁰.

Au cours de la dernière décennie, les taux les plus élevés d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont généralement été observés en Colombie-Britannique. Toutefois, en 2004, le taux de la Colombie-Britannique (0,93 pour 100 000 habitants) était inférieur à celui qui a été enregistré au Manitoba (1,11 pour 100 000 habitants). Avec 13 homicides commis à l'aide d'une arme

10. Statistique Canada, Division de la statistique de la santé, Statistique de l'état civil du Canada, Base de données sur les décès.

Figure 3

Méthodes les plus fréquemment utilisées pour commettre un homicide, Canada, 1974 à 2004



1. Comprend l'étranglement, l'empoisonnement, les décès causés par un incendie (inhalation de fumée), l'hypothermie, le syndrome du nourrisson secoué, les décès causés par un véhicule, etc.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

à feu, le Manitoba a connu le taux le plus élevé parmi les provinces, taux qui était presque le triple de sa moyenne pour les 10 années précédentes (tableau 6). Pour la troisième année consécutive, le taux d'homicides commis avec une arme à feu au Québec était beaucoup plus faible que le taux enregistré antérieurement dans cette province.

Dans les deux tiers des homicides commis à l'aide d'une arme à feu, l'auteur a recours à une arme de poing

Le type d'arme à feu utilisé pour commettre des homicides a changé au cours des trois dernières décennies. Avant 1990, les carabines et les fusils de chasse étaient utilisés beaucoup plus souvent que les armes de poing. Toutefois, au début des années 1990, un revirement s'est amorcé. En 2004, les armes de poing représentaient presque les deux tiers (65 %) de tous les homicides commis à l'aide d'une arme à feu, alors que des carabines et des fusils de chasse avaient servi dans environ 1 de ces crimes sur 5 (22 %) (tableau 7). En outre, 9 % des homicides avaient été commis avec une carabine ou un fusil de chasse à canon tronqué, 1 %, avec une arme à feu entièrement automatique et le reste, soit 4 %, avec un autre type d'arme à feu.

La plupart des armes à feu utilisées pour commettre des homicides ne sont pas enregistrées

En 1997, on a commencé à recueillir, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, des données supplémentaires sur les homicides commis à l'aide d'une arme à feu, notamment l'état d'enregistrement de l'arme à feu, l'identité du propriétaire, la possession ou non d'un permis valide d'arme à feu par l'auteur présumé, l'état de l'arme à feu (volée, perdue ou disparue) et la

Législation sur les armes à feu

L'octroi de permis et l'enregistrement d'armes à feu ont été introduits au Canada vers la fin du 19^e siècle. En 1892, on a adopté les premières lois sur les armes à feu, qui exigeaient des propriétaires de pistolets qu'ils obtiennent un certificat d'exemption. En 1919 et 1920, l'achat d'une arme à feu sans avoir obtenu au préalable un permis d'arme à feu est devenu une infraction criminelle. En 1934, un bureau central d'enregistrement a été mis sur pied afin de tenir compte de toutes les armes de poing, et, en 1951, les armes à feu automatiques ont été ajoutées à la catégorie des armes à feu qui devaient être enregistrées.

En 1969, le Parlement a adopté le projet de loi C-150, qui modifiait le *Code criminel* en interdisant, pour la première fois, de fournir des armes à feu aux personnes faibles d'esprit et aux contrevenants assujettis à une ordonnance d'interdiction. La législation élargissait également la définition d'« arme à feu » qui, avant 1969, n'incluait que les armes de poing et les armes à feu automatiques. Elle définissait également les catégories d'armes à feu suivantes : sans restrictions, à autorisation restreinte et prohibée. Toutes les armes faisant partie de la catégorie des armes à autorisation restreinte ont été assujetties aux exigences relatives à l'enregistrement. De plus, la possession d'une arme prohibée est devenue une infraction pour les personnes ne bénéficiant pas d'une exemption quelconque, comme le personnel militaire et les agents de la paix.

En 1977, le Parlement a adopté le projet de loi C-51, qui modifiait le *Code criminel* et qui exigeait des personnes qu'ils obtiennent une autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF). La loi prévoyait également un certain nombre de dispositions, entre autres des règlements sur l'entreposage en lieu sûr et l'exposition des armes à feu dans le cas des commerces et des collectionneurs sérieux, ainsi que des peines minimales obligatoires pour décourager l'usage d'armes à feu dans un dessein criminel.

Avec l'adoption du projet de loi C-17 en 1991, le Parlement a resserré les critères de sélection pour les personnes demandant une AAAF. On a établi un formulaire à plusieurs pages où l'on posait diverses questions sur les antécédents personnels et criminels, et où l'on demandait des références et une photographie. Une période d'attente obligatoire de 28 jours était aussi prévue pour les demandes approuvées. L'âge minimal des demandeurs est passé à 18 ans et l'autorité des policiers et des préposés aux armes à feu a été élargie afin de leur permettre d'effectuer des vérifications des antécédents.

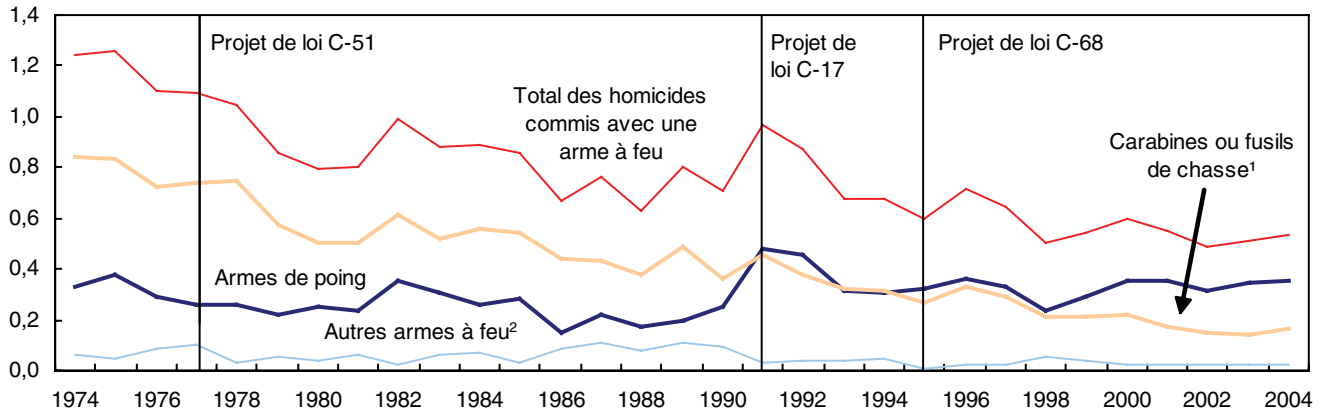
En 1995, le Parlement a adopté le projet de loi C-68, qui créait un système visant à contrôler l'acquisition, la possession, l'utilisation, le transfert, la fabrication, la distribution, l'importation et l'exportation de tous les types d'arme, mais surtout des armes à feu et des munitions. Un mécanisme universel d'octroi de permis est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001, selon lequel il faut être titulaire d'un permis valide pour être propriétaire d'une arme à feu, pour en avoir la possession ou l'enregistrer, ou pour acheter des munitions. Depuis le 1^{er} janvier 2003, toutes les armes à feu (incluant les carabines et fusils de chasse sans restrictions) doivent être enregistrées. On a aussi prévu de nouvelles peines très rigoureuses pour le trafic et la contrebande d'armes à feu, ainsi que des peines minimales obligatoires plus sévères pour les infractions graves commises à l'aide d'armes à feu.

La figure 4 montre les taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu entre 1974 et 2004, ainsi que les changements législatifs connexes. Les données n'ont pas pour objet d'établir un lien de causalité entre la législation sur le contrôle des armes à feu et les taux d'homicides.

Figure 4

Taux d'homicides commis avec une arme à feu, Canada, 1974 à 2004

Taux pour 100 000 habitants



Note : Les données n'ont pas pour objet d'établir un lien de causalité entre la législation sur le contrôle des armes à feu et les taux d'homicides. Voir l'encadré « Législation sur les armes à feu », pour des détails relatifs aux projets de loi.

1. Inclut les carabines et les fusils de chasse à canon tronqué.
2. Inclut les armes de type arme à feu, comme les pistolets goujonneurs et les fusils à plomb, ainsi que les types inconnus d'arme à feu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

classification de l'arme (à autorisation restreinte ou prohibée). Il importe de mentionner que la police n'a pu fournir une bonne partie de ces données à l'Enquête sur les homicides, soit parce que l'arme à feu n'avait pas été récupérée, soit parce qu'une enquête policière était en cours. L'analyse qui suit porte uniquement sur les affaires où l'on disposait de renseignements sur l'enregistrement, le propriétaire et le permis.

Les données disponibles laissent entendre que la plupart des armes à feu utilisées dans les homicides n'étaient pas enregistrées et que les auteurs présumés n'étaient pas titulaires de permis. Des études effectuées en Australie, et en Angleterre et au pays de Galles ont abouti à des conclusions semblables¹¹. Au Canada, entre 1997 et 2004, les données sur l'état d'enregistrement, l'octroi de permis et les propriétaires d'armes à feu des homicides étaient inconnues de la police dans plus de la moitié des homicides¹². Dans les affaires pour lesquelles la police avait des données détaillées sur l'arme à feu, celle-ci n'était pas enregistrée dans 84 % des cas et 4 auteurs présumés sur 5 (79 %) ne détenaient pas de permis valide d'arme à feu. Dans les affaires pour lesquelles la police a pu déterminer à qui appartenait l'arme à feu, l'auteur présumé en était le propriétaire dans 61 %, comparativement à 7 % dont la victime était la propriétaire. Dans les autres homicides, l'arme à feu appartenait à une personne autre que la victime ou l'auteur présumé (31 %).

Relation entre l'auteur présumé et la victime

La plupart des victimes connaissent leur tueur

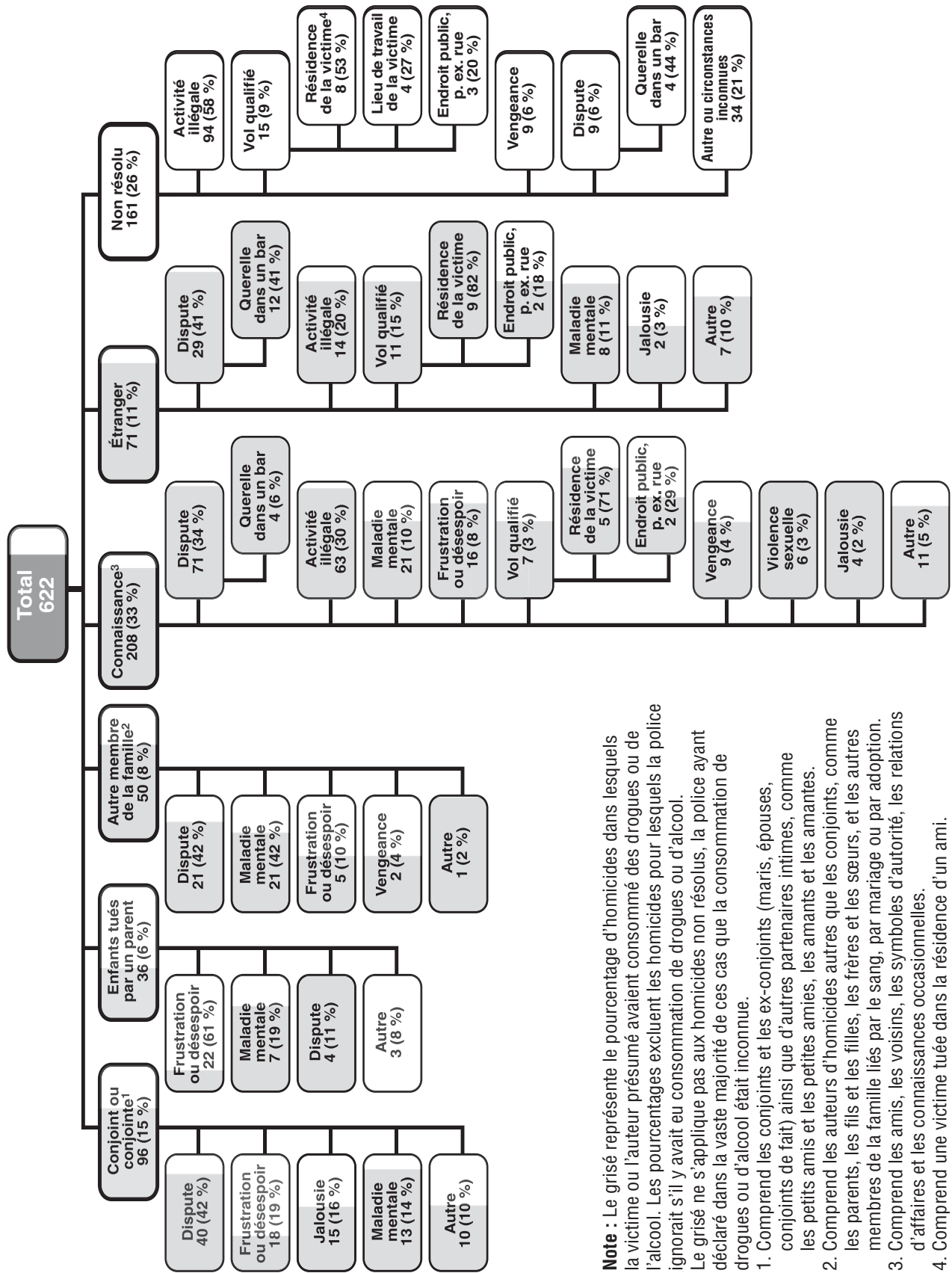
L'analyse des données sur la relation entre l'auteur présumé et la victime est limitée aux homicides dont l'auteur a été identifié (c.-à-d. les affaires résolues). Les données sur les homicides indiquent systématiquement que les victimes sont beaucoup plus susceptibles d'être tuées par une personne qu'elles connaissent plutôt que par un étranger (figure 5). En 2004, la victime connaissait l'agresseur dans 85 % de tous les homicides résolus. La moitié (50 %) des victimes ont été tuées par une connaissance (c.-à-d. une personne autre qu'un membre de la famille), le tiers (35 %), par un membre de la famille et 15 %, par un étranger (tableau 8).

Parmi les 230 victimes tuées par une connaissance, la moitié (50 %) entretenaient une relation occasionnelle avec leur agresseur. En outre, 15 % des victimes ont été tuées par un ami proche et 17 %, par une personne avec qui elles entretenaient une relation criminelle (p. ex. prostitués et trafiquants de drogues, et leurs clients).

11. Jenny Mouzos, 2000, « The licensing and registration status of firearms used in homicide », *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, Australian Institute of Criminology, n° 151.

12. La police ignorait l'état d'enregistrement pour 748 homicides, l'information sur l'octroi de permis pour 744 homicides et l'information sur le propriétaire pour 823 homicides, parmi les 1 349 homicides commis avec une arme à feu entre 1997 et 2004.

Un profil des homicides au Canada, 2004



Note : Le grisé représente le pourcentage d'homicides dans lesquels la victime ou l'auteur présumé avaient consommé des drogues ou de l'alcool. Les pourcentages excluent les homicides pour lesquels la police ignorait s'il y avait eu consommation de drogues ou d'alcool.

Le grisé ne s'applique pas aux homicides non résolus, la police ayant déclaré dans la vaste majorité de ces cas que la consommation de drogues ou d'alcool était inconnue.

1. Comprend les conjoints et les ex-conjoints (maris, épouses, conjoints de fait) ainsi que d'autres partenaires intimes, comme les petits amis et les petites amies, les amants et les amantes.
2. Comprend les auteurs d'homicides autres que les conjoints, comme les parents, les fils et les filles, les frères et les sœurs, et les autres membres de la famille liés par le sang, par mariage ou par adoption.
3. Comprend les amis, les voisins, les symboles d'autorité, les relations d'affaires et les connaissances occasionnelles.
4. Comprend une victime tuée dans la résidence d'un ami.

Un profil de l'homicide au Canada, 2004

Afin d'illustrer la nature des homicides au Canada, une étude spéciale a été entreprise pour classer les homicides en catégories. À l'aide des données de l'année de référence 2004, les catégories d'homicides ont été définies à partir des réponses de la police aux questions standard de l'Enquête sur les homicides ainsi que de renseignements supplémentaires figurant dans les descriptions des services de police (résumés détaillés de chaque affaire d'homicide) envoyées au Centre canadien de la statistique juridique.

Il importe de mentionner qu'en raison des nombreux facteurs en jeu dans la perpétration des homicides, il est possible de les classer de multiples façons. Par exemple, un homicide commis par une personne souffrant d'une maladie mentale au moment d'une dispute pourrait être classé de deux façons différentes (maladie mentale ou dispute). Aux fins de l'analyse, toutefois, chaque homicide a été examiné et classé seulement une fois, selon les circonstances entourant l'affaire¹.

La première étape de l'établissement des groupes d'homicides consistait à classer chaque homicide en fonction de la relation entre l'auteur présumé et la victime. Ensuite, les homicides commis par une personne souffrant d'une maladie mentale et ceux perpétrés dans le cadre d'activités illégales ont été repérés et classés en tant que tel. Les autres homicides ont été classés selon le facteur prépondérant ayant motivé l'affaire. Dans certains cas, (vols qualifiés, disputes), il a fallu établir des sous-catégories selon le lieu de l'affaire.

En classant les homicides, on a relevé une caractéristique commune à tous les types d'homicides : la consommation d'alcool ou de drogues par l'auteur présumé ou la victime. Par conséquent, pour montrer la fréquence de ces affaires, chaque case a été ombrée selon le pourcentage d'homicides dans lesquels il y avait eu consommation d'alcool ou de drogues, en excluant les cas où cette information était inconnue. L'utilisation de substances intoxicantes était tout particulièrement fréquente dans les homicides qui découlaient d'une dispute, indépendamment de la relation entre la victime et l'auteur présumé.

Ce processus a révélé que les catégories incluant les membres de la famille et les partenaires intimes différaient de celles qui comprenaient les connaissances et les étrangers. La catégorie qui s'appliquait à tous les homicides, quelle que soit la relation, était celle des disputes, particulièrement lorsqu'il y avait eu consommation d'alcool ou de drogues.

Homicides commis sur des membres de la famille et des partenaires intimes

Non seulement les homicides sur des membres de la famille et des partenaires intimes découlaient de disputes accompagnées de consommation d'alcool ou de drogues, mais ils étaient souvent motivés par des sentiments de frustration, de désespoir et de jalousie chez les auteurs présumés. À titre d'exemples, mentionnons des parents se sentant submergés par leurs obligations à l'endroit de leurs jeunes enfants, des conjoints se trouvant dans une relation sur le point de prendre fin, ou encore des partenaires intimes aux prises avec la jalousie.

Les maladies mentales étaient également courantes dans les homicides sur des membres de la famille et des partenaires intimes, en particulier dans les homicides où la relation familiale n'était pas de nature intime, comme dans le cas d'un enfant adulte tuant un parent.

Homicides commis sur une connaissance ou un étranger

Alors que les disputes accompagnées de consommation d'alcool et de drogues étaient la caractéristique la plus courante des homicides contre des connaissances et des étrangers, il y avait presque autant d'homicides perpétrés dans le cadre d'activités illégales. Ces homicides étaient normalement commis dans le cadre d'activités de gangs, de trafic de drogues ou de prostitution.

Les vols qualifiés représentaient une autre catégorie des homicides commis par des connaissances ou des étrangers. Si l'on inclut les homicides qui n'ont pas été résolus, on a dénombré 33 homicides découlant de vols qualifiés, dont les deux tiers (22 ou 67 %) s'étaient produits dans la résidence de la victime. Plus de la moitié des vols qualifiés-homicides commis dans la résidence de la victime l'ont été contre des personnes de 60 ans et plus (12 ou 55 %).

Un certain nombre d'homicides ont été commis contre des connaissances occasionnelles par des personnes atteintes d'une maladie mentale. À titre d'exemples de ce type d'homicide, mentionnons les homicides perpétrés par des personnes atteintes de schizophrénie ou des adultes âgés souffrant de démence qui vivaient dans des établissements résidentiels et qui avaient tué un compagnon de résidence.

Les querelles dans des bars formaient une sous-catégorie de celle des disputes. Ce type d'homicide impliquait des individus qui, alors qu'ils étaient dans un bar ou un club de nuit, ou peu après avoir quitté cet établissement (par exemple lorsqu'ils étaient dans le parc de stationnement), ont eu une altercation qui a abouti à un homicide. Si l'on inclut les homicides qui n'ont pas été résolus, on a dénombré 20 homicides de ce genre.

Des recherches antérieures ont révélé que la clochardise est associée aux crimes motivés par la haine, à la violence interpersonnelle et aux décès². Si l'on inclut les homicides qui n'ont pas été résolus, on a dénombré 7 homicides commis contre des sans-abri; dans 4 d'entre eux, l'auteur était un étranger alors que dans 3, la police n'a pas pu identifier l'auteur.

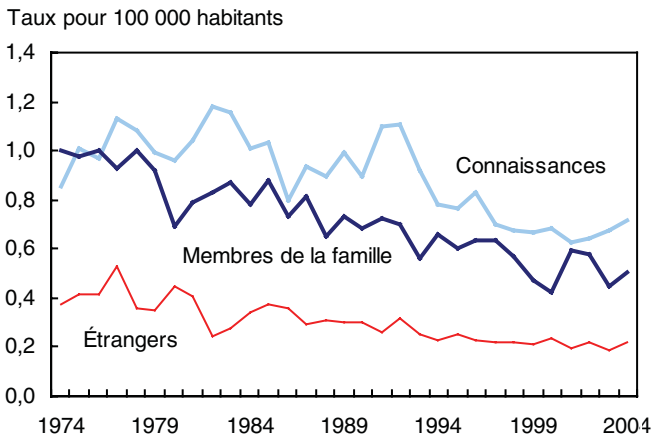
Homicides non résolus

Les homicides figurant dans la colonne des homicides non résolus ont été classés en fonction de la preuve obtenue lors de l'enquête policière. Les homicides attribuables à des activités illégales représentaient la majorité des homicides dans cette catégorie.

1. La méthode utilisée dans cette étude a consisté à créer des catégories absolument exclusives, alors que la méthode habituelle de présentation des données sur les homicides utilise des catégories qui se chevauchent. Pour cette raison, il se peut que les chiffres dans le schéma ne correspondent pas nécessairement aux chiffres figurant dans d'autres parties du présent rapport.
2. National Coalition for the Homeless, juin 2005, *Hate, Violence, and Death on Main Street USA: A report on hate crimes and violence against people experiencing homelessness, 2004.*

Figure 5

Homicides selon la relation entre l'auteur présumé et la victime, Canada, 1974 à 2004



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les homicides dans la famille augmentent en 2004

Les homicides dans la famille sont ceux qui sont commis par un conjoint (actuel ou antérieur), un parent, un fils ou une fille, un frère ou une sœur, ou un autre membre apparenté à la victime par le sang, par mariage ou par adoption¹³. En 2004, presque toutes les catégories d'homicides dans la famille ont augmenté par rapport à 2003; toutefois, les chiffres étaient semblables aux moyennes pour les 10 années précédentes. La seule catégorie qui a enregistré un recul important est la catégorie des femmes séparées et divorcées qui ont été tuées par leur ex-mari (chute de 24 en 2003 à 15 en 2004) (tableau 8). Ce résultat est compatible avec les baisses des actes de violence conjugale commis par d'anciens partenaires en général et déclarés par les victimes¹⁴.

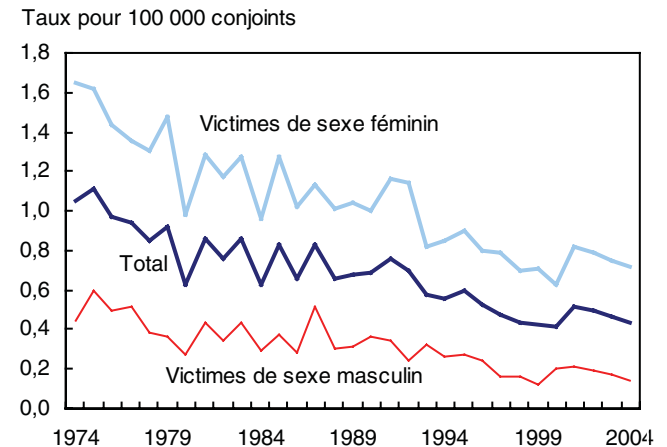
Les homicides entre conjoints continuent à diminuer

Les homicides entre conjoints sont des homicides entre personnes mariées, séparées ou divorcées, et entre conjoints de fait (incluant ceux du même sexe). En 2004, on a dénombré 74 homicides entre conjoints, soit 4 de moins que l'année précédente, ce qui constituait la troisième baisse annuelle consécutive du taux d'homicides entre conjoints. En effet, le taux a chuté de 16 % entre 2001 et 2004. En 2004, il n'y a eu aucun homicide entre conjoints du même sexe; depuis 1997, année où ces données ont été recueillies pour la première fois, il y a eu au total 6 homicides de ce genre.

En dépit de cette baisse, les homicides entre conjoints représentaient environ 16 % de tous les homicides résolus et près de la moitié (46 %) de tous les homicides dans la famille. Comme c'est normalement le cas, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être tuées par leur conjoint — le taux d'homicides sur une conjointe en 2004 (0,71 pour 100 000 conjointes) était de cinq fois supérieur au taux d'homicides contre un conjoint (0,14 pour 100 000 conjoints) (figure 6).

Figure 6

Taux d'homicides entre conjoints¹, Canada, 1974 à 2004



1. Comprend les personnes de 15 ans et plus qui sont mariées, séparées ou divorcées, ainsi que celles vivant en union libre. Exclut 6 conjoints du même sexe en raison de l'indisponibilité des données du recensement sur les couples du même sexe.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Des recherches antérieures ont laissé entendre que les conjoints de fait risquent davantage d'être victimes de violence conjugale que les conjoints de droit^{14,15}. Les résultats de l'Enquête sur les homicides appuient cette constatation. En 2004, le taux d'homicides sur un conjoint de fait (1,09 pour 100 000 conjoints de fait) était presque cinq fois plus élevé que le taux d'homicides sur un conjoint de droit (0,24 pour 100 000 conjoints de droit). Ces taux plus élevés d'homicides chez les conjoints de fait par rapport aux conjoints de droit s'appliquaient autant aux victimes masculines (0,62 contre 0,05) qu'aux victimes féminines (1,56 contre 0,44).

Dans l'Enquête sur les homicides, on demande aux services de police déclarants d'indiquer s'il existait des antécédents ou des habitudes de violence en ce qui concerne les homicides commis par des membres de la famille. Les résultats laissent entendre qu'un grand nombre d'homicides entre conjoints découlent d'antécédents de violence. En 2004, la police a déclaré des antécédents de violence familiale en rapport avec 63 % des homicides entre conjoints, un pourcentage semblable à celui qui a été constaté dans les années précédentes¹⁶. Des antécédents

13. Pour plus de renseignements sur les homicides dans la famille, dont les homicides entre conjoints, voir Kathy AuCoin (éd.), 2005, *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*, produit n° 85-224XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

14. Karen Mihorean, 2005, « Tendances des actes de violence conjugale signalés par les victimes », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*, sous la direction de Kathy AuCoin, produit n° 85-224-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

15. Les taux de violence conjugale pour les personnes séparées et divorcées n'ont pas été calculés étant donné que les estimations démographiques disponibles ne correspondaient pas exactement aux types de relation déclarés par la police.

16. Sont exclus les 10 homicides pour lesquels la police a déclaré qu'elle ne savait pas s'il y avait des antécédents de violence conjugale.

de violence étaient plus souvent signalés lorsque la victime était un homme (67 %) plutôt qu'une femme (62 %) ¹⁷.

Comme dans le cas du taux d'homicides en général, les taux d'homicides entre conjoints ont tendance à être plus faibles dans les provinces de l'Est que dans les provinces de l'Ouest. En 2004, avec environ un conjoint tué pour 100 000 conjoints, le Manitoba (1,01) et la Saskatchewan (0,98) ont enregistré les plus forts taux (tableau 10). Faisait exception la Colombie-Britannique, où le nombre d'homicides entre conjoints a chuté de 14 en 2003 à 5 en 2004, ce qui s'est traduit par le taux le plus faible (0,22 pour 100 000 conjoints) dans cette province depuis que ces données sont devenues disponibles en 1974. Lorsqu'on examine les 10 années précédentes, on constate que les taux les plus élevés d'homicides entre conjoints se sont produits en Saskatchewan (0,76 pour 100 000 conjoints). Il convient de mentionner que le petit nombre d'homicides entre conjoints peut entraîner d'importantes fluctuations annuelles du taux.

Contrairement à la tendance dégagée pour les homicides entre conjoints, les homicides entre personnes entretenant d'autres relations intimes (p. ex. petit ami ou petite amie, ou ex-petit ami ou ex-petite amie) se sont accrues en 2004. On a dénombré 22 homicides commis par un partenaire intime non conjugal (13 victimes féminines et 9 victimes masculines), soit le double du nombre de victimes constaté en 2003, mais un chiffre seulement un peu plus élevé que la moyenne pour les 10 années précédentes de 18 (tableau 8).

Parmi les victimes d'homicides résolus âgées de 15 ans et plus, la moitié (49 %) des femmes ont été tuées par quelqu'un avec qui elles avaient eu une relation intime à un moment quelconque (que ce soit dans le cadre du mariage ou de fréquentations), comparativement à 8 % des hommes. Les hommes étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir été tués par une connaissance ou un étranger.

Les nourrissons sont encore les plus à risque dans les homicides contre les enfants

En 2004, on a dénombré 37 homicides contre des enfants de moins de 12 ans, un nombre en hausse par rapport à l'année précédente mais inférieur à la moyenne pour les 10 dernières années (48) (tableau 10). Comme c'était le cas pour chaque année depuis 1974, les nourrissons étaient, parmi tous les enfants, les plus à risque d'être victimes d'un homicide. Quatorze bébés ont été tués en 2004 — environ 4 pour 100 000 nourrissons.

À l'instar des années précédentes, en 2004 la plupart des homicides commis contre des enfants l'ont été par des parents. Sur les 37 enfants victimes, 27 (ou 73 %) ont été tués par leur mère ou leur père (incluant une belle-mère et un beau-père). Dans 6 de ces homicides, le parent s'est suicidé. En 2004, les pères et les mères étaient responsables dans des proportions égales de la mort de leurs enfants. Parmi les homicides contre un enfant commis par un parent, 8 l'ont été par le père, 5 par un beau-père, 13 par la mère et 1 par la mère et un beau-père.

Au nombre des autres homicides sur des enfants, 3 ont été commis par un autre membre de la famille, et 5 par un ami de la famille, un fournisseur de soins ou une connaissance. Il n'y a pas eu d'homicides qui, selon la police, ont été perpétrés par un étranger. Deux n'ont pas été résolus.

Caractéristiques des affaires d'homicide

Les homicides attribuables à des gangs diminuent en 2004

Les homicides attribuables à des gangs sont des crimes qui, d'après la police, découlent d'activités menées par des groupes du crime organisé ou des bandes de rue (voir les définitions au glossaire). Il pourrait s'agir, par exemple, du meurtre d'un membre d'un gang rival pour une question de territoire ou une dette liée aux drogues. En effet, 59 % des homicides attribuables à des gangs en 2004 découlaient d'un règlement de comptes ¹⁸. Les meurtres de témoins innocents commis dans le cadre d'activités de gang sont également considérés comme des homicides attribuables à des gangs.

La collecte de données sur les gangs a été normalisée à compter du cycle de l'Enquête sur les homicides mené en 1991. Depuis lors, le nombre d'homicides attribuables à des gangs a généralement augmenté, passant de 13 en 1993 à un sommet de 84 en 2003. Toutefois, en 2004, 71 victimes ont été tuées à la suite d'activités liées à des gangs, soit 13 de moins que l'année précédente (tableau 11). Une bonne partie de la baisse en 2004 est attribuable au recul du nombre d'homicides liés à des gangs déclarés par le Service de police de Toronto ¹⁹.

En 2004, le nombre d'homicides attribuables à des gangs a augmenté en Alberta, où la police a déclaré 15 homicides de ce genre, presque le double du chiffre de 2003. Depuis le début de la collecte de ces données en 1991, les trois territoires n'ont signalé aucun homicide attribuable à des gangs.

Comparativement aux autres types d'homicide, ceux qui sont liés à des gangs sont le plus souvent commis avec une arme à feu. Sur les 71 homicides attribuables à des gangs en 2004, 50 (70 %) ont été perpétrés à l'aide d'une arme à feu, normalement une arme de poing. Cette proportion est trois fois plus élevée que celle des homicides commis avec une arme à feu par une personne autre qu'un membre de gang (22 %).

Le nombre d'affaires d'homicide faisant plusieurs victimes est semblable à la moyenne pour les 10 années précédentes

Comme c'est le cas tous les ans, en 2004, la grande majorité des affaires d'homicide ont fait une seule victime (566 ou 95 %). Toutefois, 25 affaires ont fait deux victimes et 2 affaires, trois victimes. Les 27 affaires ayant fait plus d'une victime dépassaient de 8 le nombre d'affaires observées l'année précédente, mais ce chiffre se rapprochait de la moyenne de 28 pour les 10 dernières années.

17. L'Enquête sur les homicides ne permet pas d'identifier l'auteur de la violence antérieure; elle indique seulement s'il y avait des antécédents ou des habitudes de violence entre la victime et l'auteur présumé.

18. Sont exclues 7 victimes pour lesquelles la police a indiqué qu'elle ignorait le motif.

19. En 2003, le Service de police de Toronto a lancé un projet spécial visant à réagir face à la violence des gangs, et elle a alors dénombré 31 homicides attribuables à l'appartenance à une bande de rue ou au crime organisé (un chiffre en hausse par rapport aux 8 cas enregistrés en 2002). En 2004, ce projet avait pris fin.

Les affaires dans lesquelles il y a plus d'une victime sont plus souvent commises par des membres de la famille que les affaires faisant une seule victime. Dans les affaires résolues ayant fait plus d'une victime en 2004, des membres de la famille étaient responsables du meurtre de près de la moitié (46 %) de toutes les victimes (comparativement à 34 % des homicides ayant fait une seule victime). Une autre proportion de 39 % des victimes avaient été tuées par une connaissance²⁰, alors que 15 % avaient été tuées par un étranger. Alors qu'un peu plus de la moitié des victimes étaient de sexe masculin (55 %), les auteurs présumés étaient de sexe masculin dans toutes les affaires sauf 4.

La plupart des meurtres-suicides surviennent au sein de la famille

Environ 6 % de toutes les affaires aboutissent au suicide de l'agresseur. En 2004, on a dénombré 34 affaires de meurtre-suicide (faisant 43 victimes), soit 4 de moins que la moyenne de 38 observée pour les 10 années précédentes.

À l'instar des années précédentes, en 2004, la plupart des meurtres-suicides impliquaient des membres de la famille ou des partenaires intimes motivés par des sentiments de jalousie, de frustration, de colère ou de désespoir. Dans toutes les affaires sauf 1, l'agresseur avait tué un membre de sa famille (p. ex. son conjoint, un enfant), un partenaire intime actuel ou antérieur, ou le nouvel amant d'un ex-partenaire.

La présence d'une maladie mentale est souvent mentionnée dans le cas des personnes qui commettent un meurtre-suicide. En 2004, la police a déclaré la présence d'un trouble mental, comme la dépression, dans près de la moitié (48 %) de toutes les affaires de meurtre-suicide²¹.

La moitié de toutes les affaires sont des meurtres au premier degré

Sur les 593 affaires (faisant 622 victimes)²² déclarées en 2004, la police en a classé environ la moitié (52 %) comme des meurtres au premier degré, 36 % comme des meurtres au deuxième degré et 12 % comme des homicides involontaires coupables. Il n'y a eu que deux affaires d'infanticide. Ces proportions n'ont pas beaucoup changé depuis plus d'une décennie.

Les trois quarts des affaires d'homicide sont résolues par la police

On considère qu'une affaire est résolue lorsque l'enquête policière permet d'identifier l'auteur du crime et qu'il est possible de porter une accusation. Une affaire est aussi considérée comme résolue lorsqu'elle est classée « sans mise en accusation », dans des circonstances comme le décès de l'auteur présumé. Le taux de classement des affaires d'homicide par la police est en général plus élevé que le taux pour les autres types de crimes avec violence.

En 2004, les trois quarts des affaires d'homicide (74 %), soit 440 sur 593, ont été résolues par la police, un taux semblable à celui des années précédentes. Il importe de mentionner que la résolution d'un homicide est souvent un processus complexe et très long. Pour cette raison, il se peut qu'une affaire ne soit résolue qu'après avoir été déclarée par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. Par conséquent, ces données constituent probablement une sous-estimation des taux définitifs de classement. S'il arrive qu'un homicide soit résolu plus tard, les

données de l'Enquête sur les homicides sont mises à jour lorsque les renseignements sont transmis par la police.

La plupart des homicides sont commis dans une résidence privée

À l'instar des années précédentes, en 2004, près des deux tiers (62 %) des homicides sont survenus dans une résidence privée²³. Parmi ces homicides, 39 % ont été commis dans la résidence de la victime et 34 %, dans une résidence occupée par la victime et l'auteur présumé. Fait peu étonnant, la vaste majorité des affaires d'homicide dans la famille (93 %) se sont produites dans une résidence privée, le plus souvent le domicile de la victime et de l'auteur présumé.

Les emplacements des autres affaires se répartissaient comme suit : 24 % dans une aire ouverte (parc de stationnement, rue ou champ); 7 % dans un endroit commercial (dépanneur, station-service, bar ou restaurant); 4 % dans un véhicule appartenant à un particulier ou un taxi; et 2 % dans un établissement public (école secondaire, hôpital ou établissement correctionnel).

Caractéristiques des victimes et des auteurs présumés

Les personnes de sexe masculin représentent la majorité des victimes et des auteurs présumés

À l'instar des années précédentes, en 2004, près de 9 auteurs présumés d'homicide sur 10 étaient de sexe masculin (tableau 12). Le taux d'auteurs présumés de sexe masculin atteignait un sommet entre 18 et 24 ans, puis il diminuait à mesure qu'augmentait l'âge. Par contre, le taux d'auteurs présumés était constant pour les groupes d'âge de 18 à 39 ans (figure 7).

Les deux tiers (68 %) des victimes d'homicide en 2004 étaient de sexe masculin — on a dénombré 424 victimes masculines et 198 victimes féminines. Comme dans le cas des auteurs présumés, le taux de victimisation pour les personnes de sexe masculin atteignait un sommet entre 18 et 24 ans, puis il diminuait de façon soutenue à mesure qu'augmentait l'âge. Par contre, les taux de victimisation chez les personnes de sexe féminin demeuraient assez stables entre 18 et 49 ans (figure 8).

Les deux tiers des auteurs présumés adultes et la moitié des victimes adultes ont des antécédents criminels

En 1997, l'Enquête sur les homicides a commencé à fournir des données sur les antécédents criminels des victimes et des auteurs présumés. Même si une personne peut avoir plus d'une condamnation antérieure, on demande à la police d'indiquer seulement la plus grave.

20. Comprend les connaissances occasionnelles, les amis et les relations criminelles.

21. Sont exclues 9 personnes pour lesquelles la police a déclaré qu'elle ne savait pas si elles souffraient d'un trouble mental.

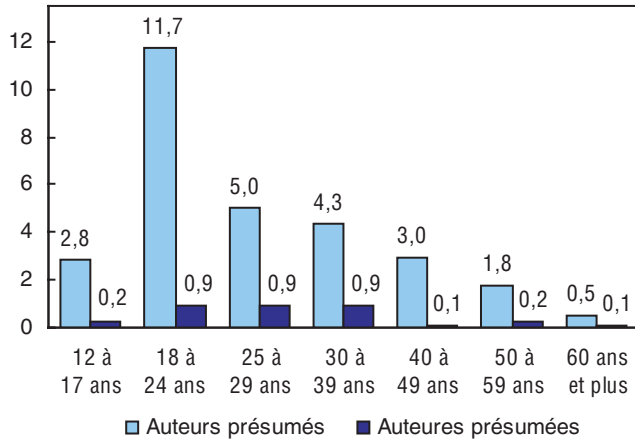
22. Comme c'est le cas tous les ans, le compte des affaires est plus faible que le compte des victimes en raison d'affaires faisant de nombreuses victimes.

23. Sont exclues 20 affaires pour lesquelles la police ignorait où s'était produit l'homicide.

Figure 7

Taux d'auteurs présumés d'homicide, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 2004

Taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

En 2004, plus des deux tiers (68 %) des auteurs présumés adultes (18 ans et plus) d'homicide avaient un casier judiciaire au Canada²⁴. Parmi les adultes qui avaient des antécédents criminels, 70 % avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction avec violence : 8 d'homicide, 51 de vol qualifié et 183 d'une autre infraction avec violence. En outre, 14 % des adultes qui avaient un casier judiciaire avaient déjà été condamnés pour une infraction contre les biens, 4 %, pour une infraction relative aux drogues et 12 %, pour une autre infraction au *Code criminel* ou une infraction à d'autres lois fédérales ou provinciales.

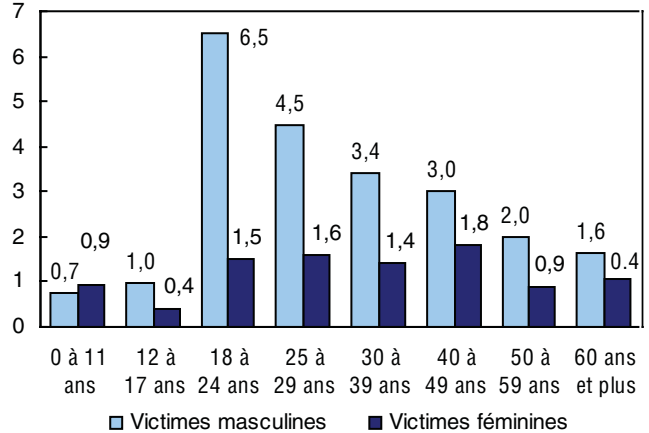
À l'instar des adultes, les jeunes auteurs présumés étaient relativement nombreux à avoir des antécédents criminels. Parmi les 40 auteurs présumés d'homicide qui avaient de 12 à 17 ans en 2004, plus de la moitié (54 %) avaient un casier judiciaire²⁵. Environ les deux tiers (65 %) des jeunes ayant des antécédents criminels avaient déjà été reconnus coupables d'une infraction avec violence (dont aucun homicide). En outre, 15 % avaient déjà été condamnés pour une infraction contre les biens, 5 %, pour une infraction relative aux drogues et 15 %, pour une autre infraction au *Code criminel* ou une infraction à d'autres lois fédérales ou provinciales. Les auteurs présumés de sexe masculin, aussi bien les adultes que les jeunes, étaient plus susceptibles que les auteures présumées d'avoir un casier judiciaire.

Les contacts antérieurs avec le système de justice pénale ne se limitent pas aux auteurs présumés. La moitié (51 %) des victimes adultes (18 ans et plus) d'un homicide avaient un casier judiciaire au Canada²⁶. Environ la moitié (52 %) d'entre elles avaient déjà été reconnues coupables d'un crime avec violence : 5 d'homicide, 30 de vol qualifié et 113 d'une autre infraction avec violence. En outre, 13 % des victimes adultes qui avaient un casier judiciaire avaient déjà été reconnues coupables d'une infraction contre les biens, 12 %, d'une infraction relative aux drogues et 23 %, d'une autre infraction au *Code criminel* ou à d'autres lois fédérales ou provinciales.

Figure 8

Taux de victimes d'homicide, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 2004

Taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Sur les 18 jeunes victimes (12 à 17 ans), 4 (22 %) avaient des antécédents criminels. Comme dans le cas des auteurs présumés, les victimes masculines étaient plus susceptibles que les victimes féminines d'avoir été reconnues coupables d'une infraction criminelle, aussi bien dans le cas des adultes que des jeunes.

Les Autochtones sont surreprésentés en tant que victimes et auteurs présumés d'homicide

Alors que les Autochtones forment environ 3 % de la population canadienne, ils représentaient 17 % des victimes et 22 % des auteurs présumés d'homicide en 2004. Il importe de mentionner que ces données excluent les victimes et les auteurs présumés pour lesquels la police a déclaré que l'appartenance à un groupe autochtone était inconnue. En conformité avec des lignes directrices internes, certains services de police, incluant la Gendarmerie royale du Canada et le Service de police de Toronto, ne déclarent pas à l'Enquête sur les homicides le statut d'Autochtone des victimes et des auteurs présumés²⁷. Dans d'autres cas, cet élément d'information n'était pas connu de la police au moment où elle a déclaré les données. En 2004, le statut d'Autochtone a été déclaré par la police pour 56 % des victimes et 59 % des auteurs présumés.

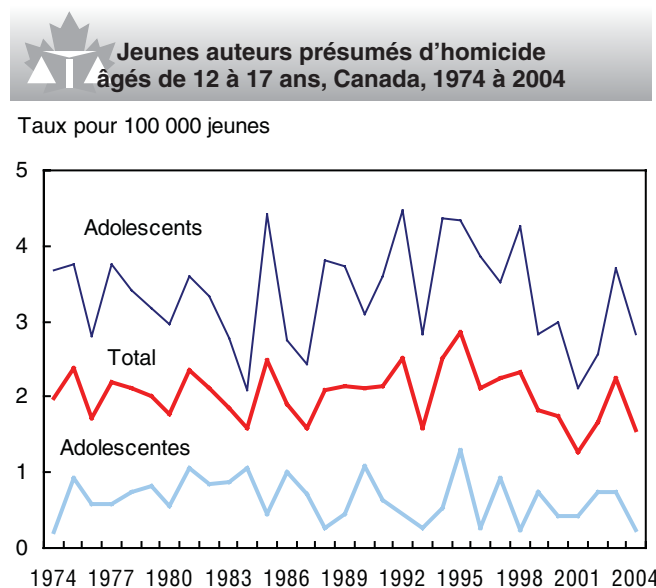
24. Sont exclus 18 auteurs présumés pour lesquels la police ignorait s'ils avaient déjà été reconnus coupables d'un acte criminel.
 25. Sont exclus 3 auteurs présumés pour lesquels la police ignorait s'ils avaient déjà été reconnus coupables d'un acte criminel.
 26. Sont exclues 14 victimes pour lesquelles la police ignorait si elles avaient déjà été reconnues coupables d'un acte criminel.
 27. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la collecte de données sur les Autochtones au Canada, voir Rebecca Kong et Karen Beattie, 2005, *La collecte de données sur les Autochtones dans le système de justice pénale : méthodes et défis*, produit n° 85-564-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Homicides chez les jeunes

Les homicides commis par des jeunes diminuent en 2004

En 2004, 40 auteurs présumés d'homicide étaient des jeunes de 12 à 17 ans, soit 17 de moins que l'année précédente (tableau 13). Le taux de jeunes auteurs présumés était le deuxième parmi les plus faibles en plus de 30 ans (figure 9). La diminution du nombre de jeunes auteurs présumés d'homicide en 2004 coïncide avec un recul de la criminalité adolescente dans son ensemble (-4 %), incluant les crimes avec violence (-2 %)²⁸.

Figure 9



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Parmi les 40 jeunes auteurs présumés, 37 étaient de sexe masculin et 3 de sexe féminin. Le chiffre de 37 jeunes de sexe masculin est inférieur de 11 par rapport à l'année précédente et de 6 par rapport à la moyenne des 10 années précédentes. Le chiffre de 3 jeunes auteures présumées d'homicide est inférieur de 6 à celui enregistré en 2003, et il est identique au point le plus bas atteint lors de six autres années seulement depuis 1971.

De façon générale, les homicides sont commis par une seule personne. Toutefois, les homicides perpétrés par des jeunes mettent souvent en cause plus d'un auteur présumé. Parmi les 32 affaires commises par des jeunes, la moitié (16 affaires) ont été perpétrées par deux personnes ou plus. À titre de comparaison, sur les 408 affaires résolues qui ont été perpétrées uniquement par des adultes, 12 % (50 affaires) impliquaient deux auteurs présumés ou plus.

Au nombre des 32 victimes tuées par un adolescent, 5 étaient des membres de la famille, 3 des partenaires intimes, 17 des connaissances²⁹ et 7 des étrangers. Comme par le passé, les

jeunes étaient plus susceptibles que les adultes de tuer d'autres adolescents et de jeunes adultes. Parmi les homicides résolus qui ont été commis par des jeunes en 2004, les deux tiers des victimes avaient entre 14 et 24 ans, comparativement à 17 % des victimes tuées par des adultes.

Facteurs déclenchants

Un grand nombre d'homicides sont liés à la consommation d'alcool ou de drogues

Il est reconnu que l'alcool, les drogues et d'autres intoxicants jouent un rôle dans la perpétration de plusieurs crimes, dont l'homicide³⁰. Dans les affaires où la police a pu déterminer s'il y avait eu ou non consommation d'alcool ou de drogues³¹, elle a indiqué que la majorité des auteurs présumés (73 %) et des victimes (55 %) avaient consommé une substance intoxicante au moment de l'homicide. Les personnes de sexe masculin étaient plus susceptibles que les personnes de sexe féminin d'avoir consommé de l'alcool ou des drogues au moment de l'homicide, cette constatation s'appliquant autant aux victimes qu'aux auteurs présumés (63 % contre 39 % pour les victimes et 74 % contre 61 % pour les auteurs présumés).

La consommation d'alcool ou de drogues était tout particulièrement courante lorsque les homicides découlaient d'une dispute entre la victime et l'auteur présumé. Dans ces homicides, 86 % des auteurs présumés et 72 % des victimes avaient consommé de l'alcool ou des drogues.

Les auteurs présumés atteints de maladie mentale sont plus susceptibles de tuer des membres de leur famille que des étrangers

Depuis 1997, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données sur les troubles mentaux ou du développement dont peuvent souffrir les auteurs présumés (p. ex. schizophrénie, trouble bipolaire ou démence). Ces données sur la santé mentale des auteurs présumés sont fondées sur la perception de la police, et elles ne sont pas nécessairement confirmées par l'évaluation d'un médecin ou d'un professionnel de la santé. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.

La police soupçonnait la présence d'un trouble mental ou du développement chez 14 % des auteurs présumés en 2004³², un pourcentage semblable à celui qui a été signalé chaque année depuis 1997. Les personnes atteintes d'une maladie mentale étaient plus susceptibles de tuer un membre de leur famille ou un partenaire intime (58 %) plutôt qu'une connaissance (30 %) ou un étranger (12 %).

28. Julie Sauvé, 2005, « Statistiques de la criminalité au Canada, 2004 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 5.

29. Comprend les amis proches, les relations criminelles et les connaissances occasionnelles.

30. R.N. Parker et K. Auerhahn, 1999, « Drugs, alcohol and homicide: Issues in theory and research », *Homicide: A Sourcebook of Social Research*, sous la direction de M.D. Smith et M.A. Zahn, Thousand Oaks, Sage Publications. p. 176 à 191.

31. Sont exclues 178 victimes et 197 auteurs présumés pour lesquels la police a indiqué qu'elle ignorait s'il y avait eu consommation d'alcool ou de drogues.

32. Sont exclus 120 auteurs présumés dont l'état de santé mentale était inconnu de la police.

La moitié des homicides se produisent pendant la perpétration d'une autre infraction

En 2004, la moitié (49 %) des homicides pour lesquels des données étaient disponibles se sont produits pendant la perpétration d'une autre infraction qui a abouti à l'homicide³³. Parmi ces 232 homicides, la majorité (180) sont survenus par suite d'un autre crime avec violence : 106 pendant des voies de fait, 45 pendant un vol qualifié, 8 pendant une agression sexuelle, 5 à la suite de harcèlement criminel, 3 pendant un enlèvement ou un rapt, et 13 pendant d'autres infractions avec violence. Six autres homicides découlaient d'un incendie criminel, 14, d'autres infractions contre les biens (p. ex. introduction par effraction, vol), et 32, d'autres types d'infractions criminelles.

Professions à risque

Deux policiers sont tués en 2004

L'Enquête sur les homicides sert à recueillir des données sur le nombre de victimes d'homicide dont le décès est associé à leur profession, qu'elle soit légitime ou non. En raison de dangers inhérents à certaines professions, certaines personnes sont plus à risque de violence et d'homicide. Il importe de mentionner que l'analyse qui suit porte uniquement sur les victimes dont le décès était directement attribuable à leur profession, en totalité ou en partie. Par exemple, si un policier était tué pendant une dispute familiale non liée à son travail, cet homicide ne serait pas compté comme un homicide associé à sa profession

Il est assez rare qu'une victime soit tuée au cours d'un emploi légitime. Depuis 1961, 120 policiers ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, incluant 2 en 2004 (1 en Alberta et 1 en Ontario). Par comparaison, selon des données provisoires de 2004 pour les États-Unis, où la population est à peu près huit fois plus nombreuse que celle du Canada, 54 policiers ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions³⁴.

On a dénombré 11 autres homicides qui se sont produits dans le cadre de l'emploi régulier de la victime : 1 agent de libération conditionnelle, 4 gérants de magasin ou de bar, 2 chauffeurs de taxi, 2 chauffeurs de camion, 1 expert en sinistres et 1 agent immobilier. Depuis que ces données sont devenues disponibles avec le cycle de l'Enquête sur les homicides mené en 1997, 17 personnes en moyenne ont été tuées chaque année dans l'exercice de leurs fonctions.

Un grand nombre de victimes exerçaient des « professions » illégales

Les données de l'Enquête sur les homicides révèlent que les homicides sont souvent associés à la participation de la victime à des activités illégales, comme des activités de gang, le trafic de drogues et la prostitution. En 2004, les services de police ont déclaré 18 homicides de prostitués. Il s'agit de la troisième année consécutive au cours de laquelle le nombre de prostitués tués en raison de leur profession tient compte des homicides faisant l'objet d'enquêtes à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique³⁵. La police a pu déterminer que les homicides de 11 prostitués étaient directement attribuables à leur profession, tandis qu'elle n'a pas pu établir cela pour 6 homicides de prostitués, et qu'elle a déterminé que, pour 1 prostitué, l'homicide n'était pas lié à son « travail ».

En outre, 100 homicides ont été commis contre des personnes exerçant d'autres professions illégales, comme des trafiquants de drogues ou des membres du crime organisé ou d'un gang, soit 21 de plus qu'en 2003. La police a pu déterminer que 81 de ces homicides étaient directement attribuables à la profession de la victime, elle a été incapable de déterminer si c'était le cas dans 9 de ces homicides, et elle a conclu que l'homicide n'était pas lié au travail de 10 de ces victimes d'homicide.

33. Sont exclues 117 affaires pour lesquelles la police a déclaré qu'elle ne savait pas s'il y avait une infraction liée ou associée.
34. Fondé sur des données provisoires diffusées par le département de la Justice des États-Unis, Federal Bureau of Investigation, communiqué du 16 mai 2005.
35. Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides pour 2004, 7 homicides pour 2003 et 15 homicides pour 2002 qui avaient tous été commis au cours d'années antérieures. Les homicides sont comptés dans l'année au cours de laquelle la police a déposé le rapport.

Glossaire de termes

Affaire

Une ou plusieurs infractions criminelles commises au cours d'un seul événement distinct, peu importe le nombre de victimes. S'il y a plus d'une victime ou d'un auteur présumé, les infractions doivent avoir été commises au **même endroit** et au **même moment** pour être incluses dans la même affaire. Le nombre d'affaires est normalement moins élevé que le nombre de victimes, certaines affaires faisant plusieurs victimes.

Auteur présumé

Une personne contre qui il existe suffisamment de preuves pour porter une accusation relativement à une affaire d'homicide. Dans le présent rapport, les termes « agresseur » et « auteur présumé » sont utilisés de façon interchangeable.

Homicide

Lorsqu'une personne, directement ou indirectement, par n'importe quel moyen, cause la mort d'un être humain. L'homicide est soit coupable (meurtre, homicide involontaire coupable ou infanticide), soit non coupable (pas une infraction, donc hors du champ de l'Enquête sur les homicides). Sont exclus les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable (p. ex. légitime défense).

Homicide attribuable à un gang

Homicide qui, selon la police, découle d'activités menées par un groupe du crime organisé ou une bande de rue.

Groupe du crime organisé

Un groupe à participation fixe ou flexible de deux personnes ou plus qui communiquent, coopèrent et conspirent dans un collectif ou un réseau établi, et dont l'un des principaux objectifs ou l'une des principales activités consiste à faciliter la perpétration d'infractions ou à en commettre en vue d'en tirer des avantages matériels ou un profit financier.

Bande de rue

Un groupe plus ou moins structuré d'adolescents, de jeunes adultes ou d'adultes qui usent d'intimidation et de violence pour commettre régulièrement des actes criminels afin d'obtenir du pouvoir et de la reconnaissance ou le contrôle de domaines particuliers d'activités criminelles.

Homicide involontaire coupable

Un homicide coupable qui n'est ni un meurtre ni un infanticide. Il est généralement considéré comme un homicide commis pendant un excès de colère causé par une provocation soudaine.

Homicide résolu

Lorsqu'un auteur présumé a été identifié par la police et que l'affaire d'homicide est classée soit par mise en accusation (portée ou recommandée) ou sans mise en accusation (p. ex. décès de l'auteur présumé par suicide ou mort naturelle de l'auteur présumé).

Infanticide

Lorsqu'une femme cause volontairement la mort de son nouveau-né (nourrisson de moins d'un an), si l'on croit que son esprit était alors déséquilibré en raison des effets de l'accouchement ou de l'allaitement.

Meurtre

Lorsqu'une personne cause intentionnellement, soit par un acte volontaire, soit par omission, la mort d'un autre être humain, ou qu'elle a l'intention d'infliger des blessures corporelles à une personne sachant qu'elles sont de nature à causer sa mort.

Il y a meurtre au premier degré dans les cas suivants :

- a) le meurtre est commis avec préméditation et de propos délibéré; ou
- b) la victime est une personne employée à la préservation et au maintien de la paix publique (p. ex. un policier, un agent des services correctionnels), et elle est tuée dans l'exercice de ses fonctions; ou
- c) la mort est causée par une personne commettant ou tentant de commettre une infraction grave (p. ex. trahison, enlèvement, détournement d'aéronef, agression sexuelle, vol qualifié et incendie criminel).

Le meurtre au deuxième degré désigne tout meurtre autre que le meurtre au premier degré.

Nombre d'homicides

Le nombre de victimes d'homicide connues de la police et déclarées par celle-ci dans le cadre de l'Enquête sur les homicides au cours d'une année donnée. Comme certains homicides ne viennent à l'attention de la police que longtemps après avoir été commis, quelques uns des homicides inclus dans le total ont normalement été commis au cours d'années antérieures.

Taux d'homicides

Le nombre de victimes pour 100 000 habitants. Cette technique normalise les données pour permettre les comparaisons au fil du temps et entre des populations de tailles différentes.

Méthodes


Depuis 1961, l'Enquête sur les homicides sert à recueillir auprès de la police des données sur les affaires d'homicide, les victimes et les auteurs présumés au Canada. Jusqu'en 1974, les homicides involontaires coupables et les infanticides n'étaient pas visés par l'enquête. Toutefois, même si l'on ne dispose pas de données sur les caractéristiques détaillées des affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable consignées avant 1974, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fournit ces données dans des totalisations historiques agrégées.

Chaque fois qu'un homicide est porté à l'attention des autorités policières, le service de police qui mène l'enquête remplit un questionnaire d'enquête, qu'il transmet ensuite au Centre canadien de la statistique juridique. Ce questionnaire n'a pratiquement pas été modifié de 1961 à 1990. En 1991, et plus tard en 1997, il a été révisé et élargi pour répondre à de nouveaux besoins en information.

Le compte total des homicides consignés chaque année correspond au nombre total d'homicides *connus* des services de police et *déclarés* à l'Enquête sur les homicides au cours de la même année. Par conséquent, étant donné que certains homicides ne viennent à l'attention de la police que longtemps après avoir été perpétrés, les homicides commis au cours d'années antérieures sont comptés dans l'année où ils sont déclarés par la police à l'Enquête sur les homicides.

Des données sur les auteurs présumés d'homicide ne sont disponibles que pour les affaires résolues (c.-à-d. lorsqu'au moins un agresseur a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour aussitôt que l'affaire a été classée, et de nouvelles données sont alors déclarées dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. Dans les affaires où il y a plus d'un auteur présumé, on consigne uniquement le lien entre la victime et l'auteur présumé le plus proche.

Tableau 1



Nombre d'homicides selon la province ou le territoire, 1961 à 2004¹

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ²	Yukon	T.N.-O. ³	Nunavut	Canada
1961	1	1	6	2	52	89	15	14	18	34	1	0	...	233
1962	0	1	10	8	62	76	19	13	18	55	3	0	...	265
1963	3	0	6	5	69	76	16	8	27	35	3	1	...	249
1964	5	0	13	5	52	81	16	20	25	32	1	3	...	253
1965	6	4	10	5	63	77	15	15	20	57	3	2	...	277
1966	3	1	9	6	56	71	17	12	27	48	0	0	...	250
1967	1	0	10	5	75	114	15	25	38	47	6	2	...	338
1968	5	0	9	5	102	104	28	23	25	73	1	0	...	375
1969	5	1	12	1	126	111	28	33	23	50	0	1	...	391
1970	1	1	15	8	141	115	29	24	42	78	6	7	...	467
1971	2	0	16	10	124	151	33	29	45	61	0	2	...	473
1972	2	2	14	11	157	141	36	28	37	88	3	2	...	521
1973	3	0	19	17	155	160	38	23	36	87	4	4	...	546
1974	3	2	8	21	169	160	42	31	44	107	5	8	...	600
1975	4	0	14	12	226	206	37	36	57	98	6	5	...	701
1976	6	2	25	14	205	183	31	34	68	88	4	8	...	668
1977	8	1	14	38	197	192	44	46	70	91	6	4	...	711
1978	9	4	13	27	180	182	39	32	84	85	2	4	...	661
1979	5	0	17	11	186	175	44	36	56	90	4	7	...	631
1980	3	1	12	9	181	158	31	31	55	105	2	4	...	592
1981	4	1	11	17	186	170	41	29	73	110	1	5	...	648
1982	6	0	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	...	667
1983	6	0	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	...	682
1984	6	0	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	...	667
1985 ⁴	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	...	704
1986	4	0	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	...	569
1987	5	0	14	20	174	204	44	30	73	78	0	2	...	644
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	...	576
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	...	657
1990	0	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	...	660
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	0	3	...	754
1992	2	0	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	...	732
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	0	7	...	627
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	...	596
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	...	588
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	0	4	...	635
1997	7	0	24	8	132	178	31	25	61	116	1	3	...	586
1998	7	1	24	5	137	156	33	33	64	90	3	5	...	558
1999	2	1	13	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	538
2000	6	3	15	10	150	156	30	26	59	85	2	1	3	546
2001	1	2	9	8	140	170	34	27	70	84	1	4	3	553
2002	2	1	9	9	118	178	36	27	70	126	0	4	2	582
2003 ^r	5	1	8	8	99	178	43	41	64	94	1	4	3	549
2004	2	0	13	7	111	187	50	39	86	112	7	4	4	622

... n'ayant pas lieu de figurer
r rectifié

1. Certains des homicides comptés dans les données d'une année particulière se sont produits au cours d'une année précédente. Les homicides sont comptés dans l'année au cours de laquelle la police a déposé le rapport.
2. Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2004, 7 homicides en 2003 et 15 homicides en 2002 qui ont eu lieu au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptés dans l'année au cours de laquelle la police a déposé le rapport.
3. Inclut le Nunavut avant 1999.
4. Exclut les 329 victimes dans l'affaire « Air India ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 2

Taux de victimes d'homicide¹ selon la province ou le territoire, 1961 à 2004

Année															Variation en % pour le Canada
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ²	Yukon	T.N.-O. ³	Nunavut	Canada	
1961	0,22	0,96	0,81	0,33	0,99	1,43	1,63	1,51	1,35	2,09	6,84	0,00	...	1,28	...
1962	0,00	0,93	1,34	1,32	1,15	1,20	2,03	1,40	1,31	3,31	19,99	0,00	...	1,43	11,6
1963	0,63	0,00	0,80	0,82	1,26	1,17	1,69	0,86	1,92	2,06	20,01	3,89	...	1,32	-7,8
1964	1,04	0,00	1,72	0,82	0,93	1,22	1,67	2,12	1,75	1,83	6,69	11,18	...	1,31	-0,3
1965	1,23	3,69	1,32	0,81	1,11	1,13	1,55	1,58	1,38	3,17	20,57	7,29	...	1,41	7,5
1966	0,61	0,92	1,19	0,97	0,97	1,02	1,77	1,26	1,85	2,56	0,00	0,00	...	1,25	-11,4
1967	0,20	0,00	1,32	0,81	1,28	1,60	1,56	2,61	2,55	2,42	39,97	6,89	...	1,66	32,8
1968	0,99	0,00	1,17	0,80	1,72	1,43	2,88	2,40	1,64	3,64	6,65	0,00	...	1,81	9,2
1969	0,97	0,90	1,55	0,16	2,11	1,50	2,86	3,44	1,48	2,43	0,00	3,22	...	1,86	2,8
1970	0,19	0,91	1,92	1,28	2,35	1,52	2,95	2,55	2,63	3,67	35,25	21,21	...	2,19	17,8
1971	0,38	0,00	2,01	1,56	2,02	1,92	3,30	3,11	2,70	2,72	0,00	5,49	...	2,15	-1,8
1972	0,37	1,76	1,75	1,70	2,54	1,77	3,59	3,04	2,18	3,82	14,89	5,16	...	2,34	8,9
1973	0,55	0,00	2,34	2,59	2,49	1,98	3,77	2,52	2,09	3,68	18,91	9,82	...	2,43	3,5
1974	0,55	1,72	0,98	3,16	2,70	1,95	4,13	3,41	2,51	4,38	23,73	19,45	...	2,63	8,4
1975	0,72	0,00	1,69	1,77	3,57	2,48	3,61	3,92	3,15	3,92	27,39	11,67	...	3,03	15,1
1976	1,07	1,69	2,99	2,03	3,20	2,18	3,00	3,65	3,64	3,47	17,80	18,05	...	2,85	-6,0
1977	1,42	0,83	1,67	5,46	3,06	2,26	4,24	4,87	3,59	3,54	26,27	8,96	...	3,00	5,2
1978	1,59	3,29	1,54	3,86	2,80	2,12	3,75	3,36	4,15	3,25	8,42	8,84	...	2,76	-8,0
1979	0,88	0,00	2,00	1,56	2,88	2,02	4,24	3,75	2,67	3,38	16,67	15,31	...	2,61	-5,5
1980	0,52	0,81	1,41	1,27	2,78	1,81	3,00	3,20	2,51	3,83	8,22	8,64	...	2,41	-7,4
1981	0,70	0,81	1,29	2,41	2,84	1,93	3,96	2,97	3,18	3,90	4,18	10,51	...	2,61	8,1
1982	1,04	0,00	1,40	1,84	2,89	2,06	3,34	3,95	2,96	3,79	8,17	14,14	...	2,66	1,7
1983	1,04	0,00	1,50	1,54	2,88	2,23	3,77	3,29	3,14	3,72	4,23	5,88	...	2,69	1,2
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,07	4,01	2,95	2,26	3,73	8,36	9,51	...	2,60	-3,1
1985 ⁴	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	...	2,72	4,6
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,33	1,47	4,31	2,53	2,63	2,96	12,26	25,60	...	2,18	-20,0
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43	11,7
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,81	2,24	2,69	2,57	3,76	14,37	...	2,15	-11,7
1989	0,87	0,77	1,77	2,45	3,10	1,73	3,90	2,16	2,69	2,69	7,38	12,27	...	2,41	12,0
1990	0,00	0,77	0,99	1,62	2,63	1,77	3,53	3,57	2,91	3,34	3,60	20,37	...	2,38	-1,1
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,56	2,35	3,79	2,09	3,24	3,79	0,00	4,92	...	2,69	12,9
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	20,86	...	2,58	-4,1
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,36	0,00	11,04	...	2,19	-15,3
1994	0,70	0,75	2,05	2,00	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	...	2,06	-6,0
1995	0,88	0,74	1,83	1,86	1,87	1,65	2,39	2,07	2,19	3,18	13,14	4,52	...	2,01	-2,4
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,69	3,97	3,14	1,91	3,23	0,00	5,93	...	2,14	6,9
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,81	1,59	2,73	2,46	2,16	2,94	3,15	4,44	...	1,96	-8,6
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,37	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	...	1,85	-5,6
1999	0,38	0,73	1,39	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,4
2000	1,14	2,20	1,61	1,33	2,04	1,34	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,78	0,5
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,43	2,95	2,70	2,29	2,06	3,32	9,80	10,67	1,78	0,2
2002	0,39	0,73	0,96	1,20	1,58	1,47	3,12	2,71	2,25	3,06	0,00	9,64	6,96	1,86	4,1
2003	0,96	0,73	0,85	1,07	1,32	1,45	3,70	4,12	2,03	2,26	3,27	9,48	10,29	1,73	-6,5
2004	0,39	0,00	1,39	0,93	1,47	1,51	4,27	3,92	2,69	2,67	22,43	9,34	13,49	1,95	12,3

... n'ayant pas lieu de figurer

 1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada :

1961 à 1970 : estimations intercensitaires définitives;

1971 à 1995 : estimations intercensitaires révisées, rajustées pour le sous-dénombrement net;

1996 à 2000 : estimations intercensitaires définitives;

2001 et 2002 : estimations postcensitaires définitives;

2003 : estimations postcensitaires mises à jour;

2004 : estimations postcensitaires provisoires.

2. Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2004, 7 homicides en 2003 et 15 homicides en 2002 qui ont eu lieu au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptés dans l'année pendant laquelle la police a déposé le rapport.

3. Inclut le Nunavut avant 1999.

4. Exclut les 329 victimes dans l'affaire « Air India ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 3

Région métropolitaine de recensement (RMR) ¹	2004 ²			2003 ^{3r}			Moyenne de 1994 à 2003	
	Population ⁴	N ^{bre} de victimes	Taux ⁵	Population ⁴	N ^{bre} de victimes	Taux ⁵	N ^{bre} de victimes	Taux ⁵
500 000 habitants et plus								
Toronto	5 211 843	94	1,80	5 122 598	95	1,85	80	1,73
Montréal	3 633 264	63	1,73	3 604 587	56	1,55	71	2,08
Vancouver ⁶	2 173 679	56	2,58	2 141 179	45	2,10	52	2,65
Calgary	1 049 006	20	1,91	1 030 256	11	1,07	15	1,61
Edmonton	1 003 399	34	3,39	991 603	22	2,22	23	2,42
Ottawa ^{7 8}	873 397	10	1,15	868 293	10	1,15	10	1,25
Québec	714 303	6	0,84	709 462	3	0,42	9	1,25
Winnipeg	695 187	34	4,89	689 532	18	2,61	19	2,86
Hamilton ⁹	691 088	9	1,30	684 476	9	1,31	12	1,82
Total	16 045 165	326	2,03	15 841 985	269	1,70	291	1,98
100 000 à 499 999 habitants								
Kitchener	475 739	6	1,26	470 188	1	0,21	4	0,96
London	466 314	5	1,07	464 229	8	1,72	5	1,07
St. Catharines–Niagara	431 265	7	1,62	430 313	6	1,39	6	1,33
Halifax	379 770	9	2,37	376 870	3	0,80	7	2,01
Windsor	331 149	4	1,21	328 840	9	2,74	6	2,01
Victoria	330 752	5	1,51	328 700	5	1,52	6	2,00
Oshawa	328 864	6	1,82	321 726	1	0,31	2	0,70
Gatineau ¹⁰	282 317	1	0,35	276 635	3	1,08	4	1,51
Saskatoon	242 737	8	3,30	241 372	8	3,31	6	2,61
Regina	200 977	10	4,98	199 766	10	5,01	6	2,86
St. John's	178 629	1	0,56	177 005	2	1,13	2	1,20
Grand Sudbury	160 839	0	0,00	160 866	1	0,62	3	1,76
Abbotsford ¹¹	159 369	7	4,39	157 069	8	5,09	4	2,56
Kingston ^{11 12}	154 666	0	0,00	153 840	5	3,25	3	2,18
Saguenay	148 260	2	1,35	148 211	0	0,00	1	0,67
Sherbrooke	147 063	0	0,00	145 535	0	0,00	2	1,26
Saint John	145 020	1	0,69	144 797	1	0,69	2	1,35
Trois-Rivières	144 738	1	0,69	144 313	0	0,00	2	1,11
Thunder Bay	124 856	0	0,00	125 281	1	0,80	3	2,10
Total	4 833 324	73	1,51	4 795 556	72	1,50	74	1,54
Total des RMR	20 878 490	399	1,91	20 637 540	341	1,65	365	1,88
< 100 000 habitants	11 067 826	223	2,01	11 022 926	208	1,89	215	1,92
Canada	31 946 316	622	1,95	31 660 466	549	1,73	580	1,89

r rectifié

1. Veuillez noter qu'une RMR compte habituellement plus d'un service de police.

2. En 2004, on a déclaré et inclus dans les totaux 20 homicides qui avaient eu lieu au cours d'années précédentes : 2 à Montréal; 1 à Edmonton; 5 à Vancouver et 12 dans les régions comptant moins de 100 000 habitants.

3. En 2003, on a déclaré et inclus dans les totaux 25 homicides qui avaient eu lieu au cours d'années précédentes : 1 à St. John's; 1 à Saint John; 1 à Québec; 1 à Edmonton; 7 à Vancouver et 14 dans les régions comptant moins de 100 000 habitants.

4. Les estimations de la population ont été établies à partir des estimations postcensitaires provisoires pour 2004 et des estimations postcensitaires mises à jour pour 2003 fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada. Les estimations ont été révisées et ajustées par le personnel du Centre canadien de la statistique juridique afin de correspondre aux limites des territoires policiers.

5. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

6. Par suite des enquêtes en cours à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, on a inclus dans les données de la RMR de Vancouver 5 homicides déclarés en 2004 et 7 homicides déclarés en 2003 qui ont eu lieu au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptés dans l'année au cours de laquelle la police a déposé le rapport.

7. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

8. Comprend 1 homicide qui s'est produit dans un établissement correctionnel en 2003.

9. Comprend 1 homicide qui s'est produit dans un établissement correctionnel en 2004.

10. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

11. Abbotsford et Kingston sont devenues des RMR en 2001. La moyenne et le taux sont calculés pour la période de 2001 à 2003.

12. Comprend 3 homicides qui se sont produits dans un établissement correctionnel et 1, dans une maison de transition en 2003.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4


Homicides se produisant sur les territoires des 30 plus grands services de police municipaux

Service de police	2004			2003 ^r		
	Population ¹	Nbre de victimes	Taux ²	Population ¹	Nbre de victimes	Taux ²
Services de police de la RMR* de Toronto³						
Service de police de Toronto	2 603 182	64	2,46	2 612 576	66	2,53
Service régional de Peel	1 108 112	15	1,35	1 066 779	16	1,50
Service régional de York	889 002	13	1,46	848 571	10	1,18
Services de police de la RMR de Montréal³						
Service de police de Montréal	1 877 192	43	2,29	1 871 161	41	2,19
Service de police de Longueuil	385 110	4	1,04	384 609	4	1,04
Service de police de Laval	364 806	6	1,64	360 434	4	1,11
Services de police de la RMR de Vancouver³						
Service de police de Vancouver	584 709	24	4,10	579 367	19	3,28
Service de police de Surrey (GRC**)	383 831	10	2,61	378 578	5	1,32
Service de police de Burnaby (GRC)	202 966	2	0,99	202 852	2	0,99
Service de police de Richmond (GRC)	172 714	6	3,47	172 579	1	0,58
Autres grands services de police municipaux						
Service de police de Calgary	951 634	16	1,68	937 116	8	0,85
Service de police d'Ottawa	829 578	10	1,21	825 124	10	1,21
Service de police d'Edmonton	709 493	29	4,09	702 214	18	2,56
Service de police de Winnipeg	647 433	34	5,25	642 643	18	2,80
Service régional de Durham ⁴	563 220	6	1,07	550 826	3	0,54
Service de police de Québec	526 991	6	1,14	524 376	3	0,57
Service régional de Hamilton	519 734	9	1,73	517 791	8	1,55
Service régional de Waterloo	475 739	6	1,26	470 188	1	0,21
Service régional de Niagara	431 265	7	1,62	430 313	6	1,39
Service régional de Halton ⁴	427 219	2	0,47	415 249	3	0,72
Service de police de London	356 436	5	1,40	355 258	7	1,97
Service de police de Gatineau-Métro	231 788	1	0,43	226 766	3	1,32
Service de police de Windsor	221 463	4	1,81	220 822	9	4,08
Service régional de Halifax	212 638	7	3,29	211 012	3	1,42
Service de police de Saskatoon	201 929	8	3,96	201 416	8	3,97
Service de police de Regina	182 398	10	5,48	181 649	10	5,51
Service de police de St. John's (RNC***)	178 629	1	0,56	177 005	2	1,13
Service de police du Grand Sudbury	160 839	0	0,00	160 866	1	0,62
Service de police de Saguenay	148 260	2	1,35	148 211	0	0,00
Police de la région Sherbrookoise	147 063	0	0,00	145 535	0	0,00

r rectifié

* région métropolitaine de recensement

** Gendarmerie royale du Canada

*** Royal Newfoundland Constabulary

1. Les estimations de la population ont été établies à partir des estimations postcensitaires provisoires pour 2004 et des estimations postcensitaires mises à jour pour 2003 fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.
2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.
3. Seuls les plus grands services de police figurent sous les RMR de Toronto, Montréal et Vancouver. Ils ne représentent pas nécessairement tous les services de police dans ces RMR.
4. Veuillez noter que 60 % des crimes dont est chargé le service régional de Halton et 35 % des crimes traités par le service régional de Durham sont commis à l'intérieur des frontières de la RMR de Toronto.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 5

Méthodes employées pour commettre un homicide, Canada, 1994 à 2004

Année	Arme à feu		Arme pointue		Coups		Étranglement ou suffocation		Syndrome du nourrisson secoué ¹		Incendie (inhalation de fumée ou brûlures)	
	N ^{bre} de victimes	%	N ^{bre} de victimes	%	N ^{bre} de victimes	%	N ^{bre} de victimes	%	N ^{bre} de victimes	%	N ^{bre} de victimes	%
1994	196	32,9	154	25,8	106	17,8	84	14,1	17	2,9
1995	176	29,9	183	31,1	121	20,6	70	11,9	20	3,4
1996	212	33,4	195	30,7	132	20,8	59	9,3	8	1,3
1997	193	32,9	168	28,7	115	19,6	53	9,0	6	1,0	30	5,1
1998	151	27,1	186	33,3	125	22,4	61	10,9	6	1,1	12	2,2
1999 ^r	165	30,7	143	26,6	125	23,2	55	10,2	7	1,3	11	2,0
2000 ^r	184	33,7	149	27,3	128	23,4	39	7,1	13	2,4	5	0,9
2001	171	30,9	171	30,9	122	22,1	47	8,5	8	1,4	8	1,4
2002 ^r	152	26,1	182	31,3	126	21,7	66	11,3	8	1,4	9	1,5
2003 ^r	161	29,3	142	25,9	121	22,0	64	11,7	8	1,5	12	2,2
2004	172	27,7	205	33,0	136	21,9	63	10,1	6	1,0	13	2,1

Année	Empoisonnement		Véhicule ¹		Autre ²		Méthode inconnue ³		Total	
	N ^{bre} de victimes	%	N ^{bre} de victimes	%	N ^{bre} de victimes	%	N ^{bre} de victimes	%	N ^{bre} de victimes	%
1994	11	1,8	22	3,7	6	1,0	596	100,0
1995	6	1,0	6	1,0	6	1,0	588	100,0
1996	6	0,9	12	1,9	11	1,7	635	100,0
1997	8	1,4	6	1,0	2	0,3	5	0,9	586	100,0
1998	6	1,1	3	0,5	2	0,4	6	1,1	558	100,0
1999 ^r	5	0,9	13	2,4	4	0,7	10	1,9	538	100,0
2000 ^r	4	0,7	14	2,6	1	0,2	9	1,6	546	100,0
2001	8	1,4	5	0,9	5	0,9	8	1,4	553	100,0
2002 ^r	3	0,5	7	1,2	6	1,0	23	4,0	582	100,0
2003 ^r	6	1,1	6	1,1	7	1,3	22	4,0	549	100,0
2004	7	1,1	6	1,0	1	0,2	13	2,1	622	100,0

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

... n'ayant pas lieu de figurer

r rectifié


1. Les données sont devenues disponibles en 1997.

2. Comprend l'hypothermie, l'inanition, la déshydratation, et avant 1997, le syndrome du nourrisson secoué et les décès causés par des véhicules.

3. Comprend 5 victimes en 2004, 7 victimes en 2003 et 15 victimes en 2002 pour lesquelles la police de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, a déclaré qu'elle ignorait la méthode utilisée pour commettre l'homicide.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 6



Homicides commis avec une arme à feu selon la région


Région	2004		2003 ^r		Moyenne de 1994 à 2003	
	N ^{bre}	Taux ¹	N ^{bre}	Taux ¹	N ^{bre}	Taux ¹
Atlantique	6	0,26	6	0,26	9	0,39
Québec	30	0,40	36	0,48	55	0,75
Ontario	55	0,44	54	0,44	52	0,46
Manitoba	13	1,11	3	0,26	5	0,40
Saskatchewan	4	0,40	6	0,60	5	0,45
Alberta	23	0,72	18	0,57	16	0,55
Colombie-Britannique	39	0,93	36	0,87	33	0,83
Territoires ²	2	...	2	...	2	...
Canada	172	0,54	161	0,51	177	0,58

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les estimations de la population ont été établies à partir des estimations postcensitaires provisoires pour 2004 et des estimations postcensitaires mises à jour pour 2003 fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.
2. Les taux des territoires ne sont pas calculés en raison des petites populations.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 7



Homicides commis à l'aide d'une arme à feu selon le type d'arme à feu, Canada, 1994 à 2004

Année	Type d'arme à feu										Total	Homicides avec arme à feu en % du total des homicides
	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Arme à feu entièrement automatique		Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué		Autre arme à feu ¹			
	N ^{bre} de victimes	% des homicides avec arme à feu	N ^{bre} de victimes	% des homicides avec arme à feu	N ^{bre} de victimes	% des homicides avec arme à feu	N ^{bre} de victimes	% des homicides avec arme à feu	N ^{bre} de victimes	% des homicides avec arme à feu		
1994	90	45,9	66	33,7	14	7,1	26	13,3	0	0,0	196	32,9
1995	95	54,0	64	36,4	2	1,1	15	8,5	0	0,0	176	29,9
1996	107	50,5	81	38,2	8	3,8	16	7,5	0	0,0	212	33,4
1997	99	51,3	77	39,9	2	1,0	10	5,2	5	2,6	193	32,9
1998	70	46,4	51	33,8	12	7,9	14	9,3	4	2,7	151	27,1
1999	89	53,9	58	35,2	6	3,6	6	3,6	6	3,6	165	30,7
2000	108	58,7	57	31,0	4	2,2	11	6,0	4	2,2	184	33,7
2001	110	64,3	46	26,9	3	1,8	7	4,1	5	2,9	171	30,9
2002	98	64,5	40	26,3	3	2,0	6	3,9	5	3,3	152	26,1
2003	109	67,7	32	19,9	2	1,2	13	8,1	5	3,1	161	29,3
2004	112	65,1	37	21,5	2	1,2	15	8,7	6	3,5	172	27,7
Moyenne de 1994 à 2003	98	55,7	57	32,1	6	3,2	12	7,0	3	2,0	176	30,7

1. Comprend les armes de type arme à feu (p. ex. pistolets goujonnières, fusils à plomb) et les types inconnus d'arme à feu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 8

Type de relation (auteur présumé)	2004		2003 ^r		Moyenne de 1994 à 2003	
	N ^{bre} de victimes	%	N ^{bre} de victimes	%	N ^{bre} de victimes	%
<i>Relation familiale</i>						
<i>Relation conjugale</i>						
Conjoint de droit	27	5,9	21	5,0	23	5,1
Conjoint de fait	20	4,3	19	4,6	22	4,9
Conjoint séparé ou divorcé	15	3,3	24	5,8	18	4,0
Conjointe de droit	3	0,7	5	1,2	5	1,1
Conjointe de fait	8	1,7	7	1,7	9	2,0
Conjointe séparée ou divorcée	1	0,2	2	0,5	2	0,4
Conjoint ou ex-conjoint du même sexe (hommes et femmes) ²	0	0,0	0	0,0	0	0,1
Total des relations conjugales	74	16,1	78	18,8	79	17,5
<i>Relation non conjugale</i>						
Père ou beau-père	21	4,6	19	4,6	28	6,2
Mère ou belle-mère	15	3,3	11	2,6	14	3,2
Fils ou fille, beau-fils ou belle-fille	17	3,7	14	3,4	19	4,3
Frère ou sœur	11	2,4	6	1,4	9	2,1
Autre relation familiale ³	22	4,8	13	3,1	19	4,2
Total des relations non conjugales	86	18,7	63	15,1	90	19,9
Total des relations familiales	160	34,7	141	33,9	169	37,4
<i>Connaissance</i>						
Petit ami ou petite amie (actuel ou antérieur), autre relation intime	22	4,8	11	2,6	18	4,1
Ami ou amie proche	34	7,4	34	8,2	30	6,6
Voisin ou voisine	10	2,2	12	2,9	17	3,7
Symbole d'autorité ²	1	0,2	2	0,5	3	0,6
Relation d'affaires (légitime)	10	2,2	7	1,7	10	2,3
Relation criminelle ⁴	38	8,2	44	10,6	38	8,3
Connaissance occasionnelle	115	24,9	103	24,8	99	21,8
Total des connaissances	230	49,9	213	51,2	214	47,2
<i>Étranger</i>	71	15,4	58	13,9	67	14,7
<i>Relation inconnue</i>	0	0,0	4	1,0	3	0,8
Total des homicides résolus	461	100,0	416	100,0	453	100,0
Homicides non résolus	161	...	133	...	120	...
Total des homicides	622	...	549	...	573	...

... n'ayant pas lieu de figurer

r rectifié

1. Comprend seulement les homicides où l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, c'est la relation la plus proche de l'un ou l'autre des auteurs présumés avec la victime qui a été consignée.


2. Symbole d'autorité et conjoint du même sexe ont été ajoutés à l'enquête en 1997; la moyenne a donc été calculée pour la période de 1997 à 2003.

3. Comprend les nièces, les neveux, les petits-enfants, les oncles, les tantes, les cousins, les cousines, les beaux-parents, etc. qui sont liés par le sang, par mariage (incluant les unions libres) ou par adoption.

4. Comprend les prostitués et les trafiquants de drogue, et leurs clients.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 9



Victimes d'un homicide entre conjoints selon la région

Région	2004		2003 ^r		Moyenne de 1994 à 2003	
	Nbre de victimes	Taux ¹	Nbre de victimes	Taux ¹	Nbre de victimes ²	Taux ¹
Atlantique	4	0,31	4	0,31	4	0,35
Québec	21	0,45	16	0,40	17	0,45
Ontario	21	0,32	21	0,32	26	0,43
Manitoba	6	1,01	4	0,68	3	0,58
Saskatchewan	5	0,98	8	1,57	4	0,76
Alberta	8	0,47	9	0,54	10	0,62
Colombie-Britannique	5	0,22	14	0,62	13	0,59
Territoires ³	4	...	2	...	2	...
Canada	74	0,43	78	0,46	79	0,49

^r rectifié

... n'ayant pas lieu de figurer


1. Les taux sont calculés pour 100 000 conjoints (personnes de 15 ans et plus mariées, séparées et divorcées et celles qui vivent en union libre). Les estimations de la population ont été établies à partir des estimations postcensitaires provisoires pour 2004 et des estimations postcensitaires mises à jour pour 2003 fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.

2. Exclut 6 conjoints du même sexe en raison de l'indisponibilité des données du recensement sur les couples du même sexe.

3. Les taux des territoires ne sont pas calculés en raison des petites populations.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 10



Enfants de moins de 12 ans tués par leurs parents¹, Canada, 1994 à 2004

Année	Nombre d'enfants victimes	Nombre d'enfants victimes aux mains de leurs parents	Homicides sur des enfants aux mains de leurs parents en % de tous les homicides résolus	Nombre réel d'auteurs présumés dans les homicides sur des enfants aux mains de leurs parents			
				Père	Beau-père	Mère	Belle-mère
1994	59	43	8,8	20	4	19	0
1995	53	36	7,4	19	2	12	1
1996	53	41	8,2	20	6	15	0
1997 ^r	65	53	11,4	18	5	23	1
1998	55	47	10,6	22	4	16	1
1999	36	26	6,3	13	3	9	0
2000	39	27	6,5	11	4	9	0
2001	39	30	6,8	12	2	11	1
2002	44	31	6,8	14	4	9	0
2003	33	23	5,5	9	4	10	1
2004	37	27	5,9	8	6	13	0
Moyenne de 1994 à 2003	48	36	7,8	16	4	13	1

^r rectifié

1. Dans les homicides sur des enfants aux mains de parents, le nombre d'enfants tués par leurs parents n'est pas nécessairement égal au nombre d'auteurs présumés en raison des affaires faisant plusieurs victimes ou impliquant plus d'un auteur présumé.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 11



Homicides attribuables à des gangs selon la région, 1994 à 2004

Année	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Territoires	Canada	Victimes d'homicides attribuables à des gangs en % de tous les homicides
1994	1	13	4	2	0	0	4	0	24	4,0
1995	0	13	0	3	0	1	4	0	21	3,6
1996	1	13	3	4	0	2	6	0	29	4,6
1997	1	17	1	2	0	1	6	0	28	4,8
1998	1	31	6	2	2	2	7	0	51	9,1
1999	0	30	5	1	0	4	5	0	45	8,4
2000	4	38	11	3	1	5	10	0	72	13,2
2001	0	23	19	4	1	4	10	0	61	11,0
2002	0	7	19	4	0	9	7	0	46	7,9
2003	1	15	38	6	4	8	12	0	84	15,3
2004	0	18	14	5	4	15	15	0	71	11,4
Moyenne de 1994 à 1997	1	14	2	3	0	1	5	0	26	4,2
Moyenne de 1998 à 2003	1	24	16	3	1	5	9	0	60	10,8

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 12



Victimes et auteurs présumés d'homicide selon le sexe, Canada, 1994 à 2004

Année	Victimes				Total	Auteurs présumés				Total
	Sexe masculin		Sexe féminin			Sexe masculin		Sexe féminin		
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
1994 ¹	396	66,6	199	33,4	595	510	88,4	67	11,6	577
1995	393	66,8	195	33,2	588	501	87,3	73	12,7	574
1996	435	68,5	200	31,5	635	494	88,7	63	11,3	557
1997	381	65,0	205	35,0	586	441	85,5	75	14,5	516
1998	381	68,3	177	31,7	558	464	87,7	65	12,3	529
1999	365	67,8	173	32,2	538	439	90,1	48	9,9	487
2000	397	72,7	149	27,3	546	419	88,2	56	11,8	475
2001	392	70,9	161	29,1	553	440	87,3	64	12,7	504
2002	376	64,6	206	35,4	582	470	89,2	57	10,8	527
2003 ^r	391	71,2	158	28,8	549	464	88,4	61	11,6	525
2004	424	68,2	198	31,8	622	508	89,8	58	10,2	566
Moyenne de 1994 à 2003	391	68,2	182	31,8	573	464	88,1	63	11,9	527

r rectifié

1. Exclut 1 victime dont la police ne connaissait pas le sexe.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 13


Jeunes auteurs présumés d'homicide âgés de 12 à 17 ans, Canada, 1994 à 2004

Année	Nombre d'auteurs présumés			Taux pour 100 000 jeunes ¹ dans la population			Jeunes auteurs présumés en % de tous les auteurs présumés
	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	
1994	53	6	59	4,38	0,52	2,50	10,2
1995	53	15	68	4,33	1,29	2,85	11,8
1996	48	3	51	3,87	0,26	2,11	9,2
1997	44	11	55	3,51	0,93	2,25	10,7
1998	54	3	57	4,27	0,25	2,32	10,8
1999	36	9	45	2,84	0,75	1,82	9,2
2000	38	5	43	2,99	0,42	1,74	9,1
2001	27	5	32	2,11	0,41	1,28	6,4
2002	33	9	42	2,55	0,73	1,67	8,0
2003	48	9	57	3,69	0,73	2,25	10,9
2004	37	3	40	2,84	0,24	1,57	7,1
Moyenne de 1994 à 2003	43	8	51	3,45	0,63	2,08	9,6

1. Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie, Statistique démographique et du recensement, Statistique Canada :
 1994 et 1995 : estimations intercensitaires révisées, rajustées pour le sous-dénombrement net;
 1996 à 2000 : estimations intercensitaires définitives;
 2001 et 2002 : estimations postcensitaires définitives;
 2003 : estimations postcensitaires mises à jour;
 2004 : estimations postcensitaires provisoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : infostats@statcan.ca. Vous pouvez aussi composer sans frais (Canada et États-Unis) le 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusion de *Juristat* récents

N° 85-002-XPF au catalogue

2003

- Vol. 23, n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada – 2001
- Vol. 23, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2001-2002
- Vol. 23, n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2001-2002
- Vol. 23, n° 4 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2001-2002
- Vol. 23, n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 2002
- Vol. 23, n° 6 Les infractions sexuelles au Canada
- Vol. 23, n° 7 La détention provisoire au Canada, 1986-1987 à 2000-2001
- Vol. 23, n° 8 L'homicide au Canada, 2002
- Vol. 23, n° 9 La conduite avec facultés affaiblies et autres délits de la route, 2002
- Vol. 23, n° 10 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2002-2003
- Vol. 23, n° 11 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2001-2002

2004

- Vol. 24, n° 1 Tendances des infractions relatives aux drogues et rôle de l'alcool et des drogues dans la perpétration d'infractions
- Vol. 24, n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2002-2003
- Vol. 24, n° 3 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2001-2002
- Vol. 24, n° 4 Les crimes motivés par la haine au Canada
- Vol. 24, n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 2002
- Vol. 24, n° 6 Statistiques de la criminalité au Canada, 2003
- Vol. 24, n° 7 Services de sécurité privés et services de police publics au Canada, 2001
- Vol. 24, n° 8 L'homicide au Canada, 2003
- Vol. 24, n° 9 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2002-2003
- Vol. 24, n° 10 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003
- Vol. 24, n° 11 Les services aux victimes au Canada, 2002-2003
- Vol. 24, n° 12 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2003-2004

2005

- Vol. 25, n° 1 Les enfants et les jeunes victimes de crimes avec violence
- Vol. 25, n° 2 Le retour aux services correctionnels après la mise en liberté : profil des adultes autochtones et non autochtones sous surveillance correctionnelle en Saskatchewan de 1999-2000 à 2003-2004
- Vol. 25, n° 3 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2003-2004
- Vol. 25, n° 4 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2003-2004
- Vol. 25, n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 2004